



**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**2020**



**12 communes s'engagent  
pour un territoire d'exception**

Conception : Cabinet du Président / Direction de la Communication

© Photos : Communauté de communes, ULM Flying Safari (page 33), iStock | Réalisation : Agence **declik** - 04 94 07 25 25 - 

Impression : Riccobono

Tirage : 400 exemplaires - Juin 2021

**Imprimé sur papier FSC 60% recyclé.**



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
<hr/>	
PREMIÈRE PARTIE : GOUVERNANCE	5
<hr/>	
Les élus communautaires	6
Les compétences de la Communauté de communes	8
La répartition géographique des compétences	10
Le fonctionnement de la collectivité	12
<hr/>	
DEUXIÈME PARTIE : ACTIONS	13
<hr/>	
Développement économique	14
Tourisme	17
Aménagement du territoire, Habitat et Transport	21
Forêt	23
Agriculture	26
Énergie	27
GEMAPI terrestre	28
GEMAPI maritime	31
Espaces maritimes	32
Déchets Ménagers et Assimilés	35
Eau potable et Assainissement non collectif	38
Conservatoire de musique et de danse	41
Fibre	43
<hr/>	
TROISIÈME PARTIE : RESSOURCES	45
<hr/>	
Moyens humains	46
Moyens financiers	48
Affaires juridiques	52
Systèmes d'information	54
Communication	55
Technique et maintenance	57
Carte des sites de travail de la Communauté de communes	58



## L'édito du Président

L'année 2020 aura été celle de tous les paradoxes, avec d'un côté un renouvellement des élus de notre collectivité intercommunale et de nouveaux projets se dessinant, et de l'autre une société à l'arrêt pour cause d'épidémie...

Drôle d'époque, en réalité, avec des événements inattendus qui ont profondément bouleversé notre mode de vie et qui, à l'heure où ces lignes sont écrites, sont toujours d'actualité.

Cette année 2020 devait être marquée par la poursuite de nos projets et surtout par un nouveau mandat communautaire. Personne ne pensait en début d'année que nous devrions composer avec la crise due à la Covid19. Mais le 15 mars, la situation a changé.

Les mesures qui ont été prises alors ont permis aux services de l'intercommunalité de continuer à fonctionner, et d'assurer les missions de service public. Parmi celles-ci, l'aide aux entreprises, très vite proposée par l'ensemble des maires et votée à l'unanimité du Conseil communautaire, a permis de soutenir le tissu de nos petites entreprises locales, en grande difficulté avec le ralentissement économique.

En juin puis en septembre ont eu lieu les élections municipales, entraînant le renouvellement du Conseil communautaire, effectué en deux temps.

L'ensemble des conseillers a bien voulu me reconduire au poste de président et je les remercie à nouveau de leur confiance. Les délégations des vice-présidents ont été renouvelées, mais je crois pouvoir dire que chacun de mes collègues maires est heureux des missions qui lui ont été confiées au sein de la Communauté de communes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux conseillers communautaires et de nouveaux maires, apportant du sang neuf, un regard différent et un dynamisme bienvenu qui nous pousse à l'excellence et à faire toujours mieux au service de notre territoire.

Une fois ces installations passées, nous avons donc pu repartir sur de nouveaux projets, accompagner ceux en cours, avec toujours comme objectif de renforcer la place de notre intercommunalité au sein du golfe de Saint-Tropez, mais aussi à l'extérieur, dans notre département, notre région et à l'échelon national.

Notre volonté est bien de continuer à démontrer la pertinence de cette Communauté de communes, auprès de nos concitoyens, afin qu'ils s'approprient cette structure publique, et auprès de tous nos interlocuteurs ici et ailleurs, pour qu'ils sachent bien que la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est forte, pérenne et représentative d'un territoire d'exception.



### **Vincent Morisse**

*Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez  
Maire de Sainte-Maxime  
Conseiller régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*

# GOUVERNANCE

La mise en place d'un nouveau Conseil communautaire, avec des délégations réparties différemment et des commissions accueillant de nouveaux représentants des communes, n'a pas bouleversé le mode de gouvernance

de la Communauté de communes. Comme auparavant, le président et les onze maires, qui sont aussi vice-présidents, traitent les dossiers en bureau communautaire, se réunissant en moyenne deux fois par mois, avant de

soumettre au Conseil communautaire les projets de délibérations. Encore une fois, l'objectif recherché est de poursuivre dans la voie du consensus, pour fédérer les élus autour de projets communs.



# LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2020

*Des élus mobilisés pour leur territoire*



**VINCENT MORISSE**  
*Président*  
*Maire de Sainte-Maxime*



**Marc-Étienne LANSADE**  
*1<sup>er</sup> vice-président*  
*Maire de Cogolin*



**Philippe LEONELLI**  
*2<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de Cavalaire-sur-Mer*



**Anne-Marie WANIART**  
*3<sup>e</sup> vice-présidente*  
*Maire de Gassin*



**Alain BENEDETTO**  
*4<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de Grimaud*



**Bernard JOBERT**  
*5<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de La Croix Valmer*



**Thomas DOMBRY**  
*6<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de La Garde-Freinet*



**Stéphan GADY**  
*7<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de La Mole*



**Laurent GIUBERGIA**  
*8<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire du Plan de la Tour*



**Roland BRUNO**  
*9<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de Ramatuelle*



**Jean PLÉNAT**  
*10<sup>e</sup> vice-président*  
*Maire de Rayol-Canadel-sur-Mer*



**Sylvie SIRI**  
*11<sup>e</sup> vice-présidente*  
*Maire de Saint-Tropez*



**Patricia AMIEL**  
Ramatuelle



**Frédéric BLUA**  
Saint-Tropez



**Catherine BRUNETTO**  
La Croix Valmer



**Philippe BURNER**  
Cavalaire-sur-Mer



**Frédéric CARANTA**  
Grimaud



**Isabelle CARBON**  
Sainte-Maxime



**Aline CHARLES**  
Le Plan de la Tour



**Michèle DALLIES**  
Sainte-Maxime



**Jennifer DUBAS-PICHON**  
La Mole



**Mireille ESCARRAT**  
Cogolin



**Maxime ESPOSITO**  
Sainte-Maxime



**Céline GARNIER**  
Cavalaire-sur-Mer



**Sylvie GAUTHIER**  
Cavalaire-sur-Mer



**Julienne GAUTIER**  
Sainte-Maxime



**Thierry GOBINO**  
Sainte-Maxime



**Patrick HERMIER**  
Cogolin



**Catherine HURAUT**  
La Croix Valmer



**Anne KISS**  
Grimaud



**Jacki KLINGER**  
Cogolin



**Lucie LAFEUMA**  
La Garde-Freinet



**Christiane LARDAT**  
Cogolin



**Michel LE DARD**  
Sainte-Maxime



**Cécile LEDOUX**  
Sainte-Maxime



**Véronique LENOIR**  
Sainte-Maxime



**Valérie MORA**  
Sainte-Maxime



**Patricia PENCHENAT**  
Cogolin



**Michel PERRAULT**  
Saint-Tropez



**Christophe ROBIN**  
Cavalaire-sur-Mer



**Audrey RONDINI-GILLI**  
Cogolin



**Didier SILVE**  
Gassin



**Franck THIRIEZ**  
Cogolin



**Gilbert UVERNET**  
Cogolin



**Jean-Maurice ZORZI**  
Sainte-Maxime

# LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE C

## VALORISATION DES DÉCHETS

La ComCom

- collecte et traite les déchets
- gère les déchèteries
- développe la collecte des biodéchets



## LA FAMILLE

La ComCom

- développe l'enseignement de la musique et de la danse
- participe au financement des transports scolaires
- porte le Plan Local de l'Habitat



## LA GESTION DES RISQUES

La ComCom

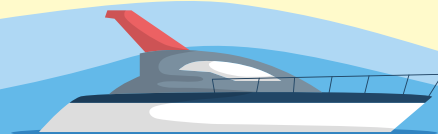
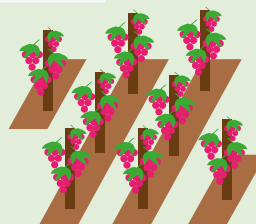
- limite le risque Inondations et Erosion (GEMAPI)
- limite le risque Incendie (DFCI)
- prévient des risques de pollutions des eaux de baignade



## L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE

La ComCom

- encourage le tri et la réduction des déchets
- préserve les espaces maritimes
- entretient les cours d'eau
- valorise les espaces forestiers
- soutient l'agriculture
- favorise le compost et sa valorisation
- développe les énergies renouvelables
- favorise les économies d'énergie





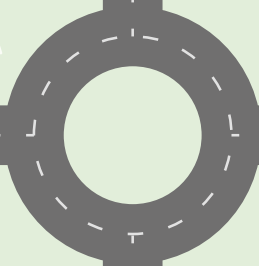


**12** COMMUNES,  
**58 500** HABITANTS  
SUR UN TERRITOIRE  
D'EXCEPTION

## LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT

La ComCom

- met en place la fibre optique
- développe le système d'information géographique
- porte le Schéma de Cohérence Territoriale
- élabore le Volet Littoral et Maritime du SCoT



## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La ComCom

- favorise l'entrepreneuriat
- accompagne les porteurs de projets
- gère cinq Parcs d'Activités Économiques



## L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT

La ComCom

- développe la promotion touristique
- crée des itinéraires de randonnées
- soutient les grands événements

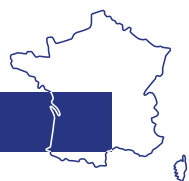


## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La ComCom

- protège les milieux aquatiques et les ressources
- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement non collectif





# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COMPÉTENCES

Grandes thématiques	Actions
LA VALORISATION DES DÉCHETS	Collecter et traiter les déchets
	Gérer les déchèteries
	Collecter les biodéchets
LA FAMILLE	Développer l'enseignement de la musique et de la danse
	Participer au financement du transport scolaire
	Porter le Plan Local de l'Habitat (PLH)
LA GESTION DES RISQUES	Limiter le risque Inondation (GEMAPI terrestre)
	Limiter le risque Érosion et Submersion (GEMAPI maritime)
	Limiter le risque Incendie (DFCI)
	Prévenir des risques de pollution des eaux de baignade
	Contribution financière au SDIS
L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉNERGIE	Encourager le tri et la réduction des déchets
	Préserver les espaces maritimes
	Entretien des cours d'eau
	Protéger les milieux aquatiques
	Valoriser les espaces forestiers
	Soutenir et diversifier l'agriculture
	Favoriser le compost et sa valorisation
	Développer les énergies renouvelables
	Favoriser les économies d'énergie
L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT	Développer la promotion touristique / Office de tourisme communautaire
	Participation au fonctionnement de la Maison du Tourisme
	Créer des chemins de randonnée intercommunaux
	Soutenir les grands événements
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Favoriser l'entrepreneuriat
	Accompagner les porteurs de projets
	Création, aménagement, entretien et gestion des ZAE
	Participation à la Mission locale pour l'emploi et la formation
	Mettre en place la fibre optique
	Développer le système d'information géographique
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Fournir l'eau potable
	Préserver la ressource en eau
	Gérer l'assainissement non collectif
LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT	Porter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
	Élaborer le Volet Littoral et Maritime du SCoT
	Aménager, entretenir et gérer les aires d'accueil gens du voyage

	<i>Cavalaire-sur-Mer</i>	<i>Cogolin</i>	<i>Gassin</i>	<i>Grimaud</i>	<i>La Croix-Valmer</i>	<i>La Garde-Freinet</i>	<i>La Mole</i>	<i>Le Plan de la Tour</i>	<i>Ramatuelle</i>	<i>Rayol-Canadel-sur-Mer</i>	<i>Saint-Tropez</i>	<i>Sainte-Maxime</i>
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
○	○	○	○	○	✓	○	○	○	○	○	○	○
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	○	✓	○	○	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	✓											



# LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ



## Une organisation plus poussée pour une meilleure efficacité

Installation du nouveau Conseil communautaire le 15 juillet 2020 (au Complexe sportif des Blaquières à Grimaud)

12

Au fil des années, le fonctionnement de la Communauté de communes s'est grandement transformé. Après les années d'absorption de syndicats, l'intégration de nouvelles compétences, la Communauté de communes s'est donnée une nouvelle dimension, correspondant aux demandes de la population, à la volonté des élus du territoire, à l'adaptation au monde d'aujourd'hui... Bref, un ensemble de défis à relever qui nécessitaient une organisation plus fine et plus poussée pour une meilleure efficacité.

## Un rassemblement des agents dans un nouvel hôtel communautaire

La réunion des services au sein d'un même bâtiment y contribue fortement, permettant une meilleure transversalité, traduite notamment dans un organigramme parfaitement structuré, avec des pôles équilibrés et des directions bien réparties. La

direction de la collectivité répond ainsi plus efficacement aux demandes du président et des élus qui l'entourent, veillant à mettre en œuvre les grands axes de la politique locale du territoire.

Cette structuration d'une jeune collectivité permet désormais de mener des actions en mode projet bien plus dynamiques, visant un taux de réalisation beaucoup plus poussé qu'auparavant. Les outils de communication interne et externe permettent eux d'offrir aux agents une valorisation de leur travail, reconnu et apprécié sur tout le territoire.

Les organes de dialogue avec les représentants du personnel, régulièrement réunis, ont permis d'accompagner cette nécessaire évolution. Parallèlement, la réunion bimensuelle de comités de direction a permis d'assurer un suivi des projets et des décisions.

Le futur entrainera une montée en puissance du travail de chacun des agents de la collectivité, avec un encadrement renforcé, la mutualisation lorsque c'est nécessaire et une réactivité bien réelle, doublée d'une expertise dans les différents champs de compétence de la Communauté de communes. ■

## COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉLUS MUNICIPAUX

La loi Engagement et Proximité du **27 décembre 2019** a introduit un droit d'information des conseillers municipaux membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Cette disposition a été codifiée à l'article L.5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

À ce titre, la Communauté de communes a mis en place, dès début 2020, un processus de communication au profit des élus municipaux concernés. Cela s'est matérialisé par l'utilisation progressive d'une solution dématérialisée d'envoi des documents liés aux instances délibératives dont la mise en place s'est effectuée tout au long de l'année.

# ACTIONS

2020 aura été une année "particulière" nécessitant encore davantage d'adaptation et de réactivité. Dès le mois de mars, la crise sanitaire touchant notre pays et hélas le monde entier, a brutalement remis en question l'avancée des projets et les réalisations portées par les services.

Il a fallu s'adapter et prioriser les actions, même si chacun dans son domaine s'est efforcé de poursuivre les grands chantiers engagés auparavant. Le renouvellement du Conseil communautaire, étalé sur plusieurs mois, n'a pas non plus facilité la continuité des actions. Mais, malgré

tout, la Communauté de communes n'a pas failli et a poursuivi l'essentiel de ses missions, tout en renforçant celles liées au contexte sanitaire : solidarités, aides économiques et soutien au tourisme.





# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Les parcs d'activités

En 2020, la direction du développement économique a poursuivi le programme d'aménagement et de réhabilitation des parcs d'activités communautaires.

### Parc d'Activités Économiques de Saint-Maur (Cogolin)

En début d'année, près de 390 000 euros ont été investis dans la phase 2 des travaux de réhabilitation du Parc de Saint-Maur, laquelle a consisté en une réfection des voiries, en l'amélioration du stationnement et la sécurisation des piétons dans la rue des Frères Lumière :

- ✕ circulation en sens unique,
- ✕ trottoirs sécurisés pour le cheminement des piétons,
- ✕ parkings en épi organisés permettant d'augmenter sensiblement le nombre de places de stationnement,
- ✕ espaces verts implantés régulièrement.



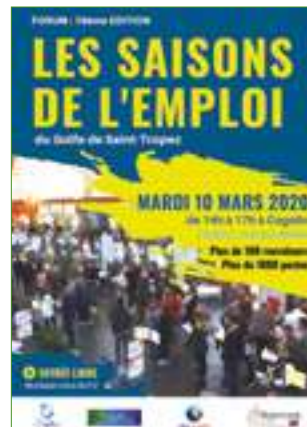
Entrée du Parc d'Activités Saint-Maur (à Cogolin)

### Parc d'Activités Économiques de Saint-Exupéry (La Mole)

Les travaux de réhabilitation du Parc de Saint-Exupéry ont été réalisés en trois phases pour un coût de 330 000 euros.

Ils ont consisté en divers travaux de :

- ✕ réfection des trottoirs et bordures,
- ✕ traitement en enrobé noir de tous les trottoirs,
- ✕ reprise des divers mobiliers et enlèvement des constructions privatives,
- ✕ extension du réseau d'arrosage automatique des espaces verts.



## La Mission Locale

En 2020, 1 151 jeunes ont été accueillis à la Mission Locale, dont 358 nouveaux jeunes. Des solutions variées ont pu leur être proposées avec pour résultat : 147 entrées en formation, 96 entrées en alternance, 669 entrées en emploi (dont 77 CDI), 15 créations d'activité.

Le 10 mars 2020, au COSEC à Cogolin s'est tenue la 18<sup>e</sup> édition des saisons de l'emploi : une centaine d'entreprises était présente pour le recrutement de leurs saisonniers. Ces entreprises ont reçu un millier de personnes en 3 heures.

Le montant de la participation de la CCGST au fonctionnement de la Mission Locale au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 205 039 euros (+2,5 % par rapport à 2019).



### LES CHIFFRES CLÉS

- Parc de Saint-Maur (Cogolin) : **141 entreprises**
- Parc de Port Cogolin (Cogolin) : **29 entreprises**
- Parc de Font Mourier (Cogolin) : **25 entreprises**
- Parc de Valensole (Cogolin) : **15 entreprises**
- Parc de Saint-Exupéry (La Mole) : **44 entreprises**



Travaux réalisés en phase 2 dans le Parc d'Activités Saint-Maur



Business Café organisé à Sainte-Maxime le 9 janvier 2020

## Accompagnement des entreprises

Le pôle Développement économique s'est massivement mobilisé pour soutenir les entrepreneurs et leur apporter des solutions adaptées pendant cette année 2020 si particulière.

### La Maison de l'Entreprise

La Maison de l'Entreprise est un outil développé par la Communauté de communes au service des entrepreneurs du territoire qui souhaitent être accompagnés dans la réalisation de leurs projets. Ancrée localement sur son territoire, et disposant d'une bonne connaissance du tissu économique, elle propose un accompagnement individualisé et personnalisé.

La Maison de l'Entreprise a initié en début d'année 2020 les « Business Cafés » qui ont rencontré un franc succès. Organisés sur l'ensemble du territoire, ces « Business Cafés » sont des rencontres conviviales afin de développer son réseau professionnel et des opportunités de business.

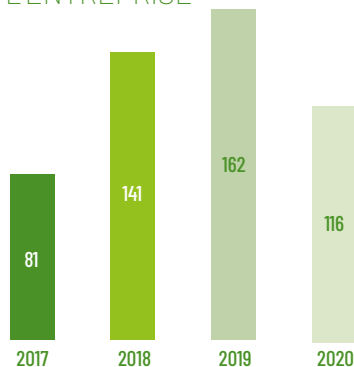
Parallèlement, la Maison de l'Entreprise a maintenu sa programmation des « Mardis de l'Entreprise » avec ses différents partenaires afin d'offrir des animations collectives et des ateliers pratiques. Initialement prévus en présentiel, les « Mardis de l'Entreprise » ont pris la forme de webinaires très bien accueillis par le public cible.



### LES CHIFFRES CLÉS

- 13 Mardis de l'Entreprise (8 en présentiel et 5 sous forme de webinaires)
- 80 participants

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PORTEURS DE PROJETS REÇUS À LA MAISON DE L'ENTREPRISE



Webinaire du 8 décembre 2020 sur le thème de l'auto-entreprise

Les partenaires de la Maison de l'Entreprise spécialisés dans l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises et à leur financement ont maintenu leurs permanences en 2020 :



- × 27 personnes reçues en 1<sup>er</sup> accueil individuel afin de mesurer la faisabilité du projet
- × 21 porteurs de projet accompagnés afin de valider l'aide au montage
- × 8 créations effectives
- × 11 dirigeants suivis en post création
- × Montant de la subvention CCGST : 5 000 euros



- × 58 personnes reçues en 1<sup>er</sup> accueil individuel
- × 44 actions d'accompagnement
- × 14 rendez-vous d'étude de financement réalisés
- × 8 personnes financées dont 7 pour un projet de création et 1 pour financer un besoin en mobilité
- × Montant de la subvention CCGST : 5 000 euros



- × 156 personnes reçues en accueil individuel dont :
  - 59 personnes pour un financement dans le cadre d'une création ou d'une reprise,
  - 97 dans le cadre d'un accompagnement transition Covid19
- × 10 financements octroyés : 5 reprises et 5 créations d'entreprises
- × 41 400 euros de prêts accordés
- × 24 100 euros pour des prêts d'honneur solidaires
- × 37 emplois concernés : 22 préservés, 15 créés
- × Montant de la subvention CCGST : 21 885 euros

### COVID-19 : Aides au maintien des activités sur le territoire

Dès les premiers jours du confinement, les agents du pôle Développement économique se sont mobilisés et organisés, à distance, pour mettre toute leur énergie au service des entrepreneurs en activité : accueil téléphonique, écoute, conseils pour faire face à la crise, recensement et communication sur les aides et dispositifs mis en place par le Gouvernement, les collectivités locales, la Région Sud et l'ensemble des partenaires institutionnels en faveur des entreprises en difficulté.

#### Le Fonds Covid Résistance

La Région Sud et la Banque des Territoires ont lancé le Fonds Covid-Résistance, dont l'objectif était de venir en aide aux entreprises ayant pris les mesures d'urgence (chômage partiel, report des paiements, etc.) à rebondir et préparer une reprise de leur activité.

La CCGST, dans son rôle de soutien aux entreprises, aux artisans et à l'activité économique, s'est engagée aux côtés de la Région Sud pour soutenir financièrement les professionnels de son territoire à hauteur de 114 498 euros, soit 2euros / habitant.



Atelier pratique, organisé par BGE sur l'étude de marché, le 6 octobre 2020

Au total, 358 716 euros ont été investis au profit du tissu économique de notre territoire, répartis comme suit :

- ×  : 124 776 euros (35%)
- ×  : 119 442 euros (33%)
- ×  : 114 498 euros (32%)

#### Aide directe de la Communauté de communes

Parallèlement, les élus ont fait le choix de soutenir l'économie locale en renforçant l'engagement et les actions de la CCGST auprès des entrepreneurs en difficulté. C'est pourquoi ils ont voté, à l'unanimité, lors du Conseil communautaire du 17 juin 2020, l'attribution d'une aide directe d'un montant de 1 500 euros à toutes les petites entreprises implantées sur leur territoire répondant à certains critères cumulatifs. Le dossier de demande, disponible sur le site internet de la CCGST était à déposer avant le 31 juillet 2020 pour ce premier volet d'aide directe aux entreprises (un second volet a été voté en Conseil communautaire du 10 décembre 2020 ; le bilan en sera présenté dans le rapport d'activité 2021).

#### LES CHIFFRES CLÉS

- 221 demandes reçues
- 186 dossiers complets
- 67 dossiers refusés
- 154 demandes acceptées pour un montant total de **231 000 euros**



## Le service tourisme

### Observatoire de l'économie touristique

Créé en 1990, l'Observatoire de l'économie touristique du golfe de Saint-Tropez est un outil d'aide à la décision qui doit permettre d'avoir une connaissance homogène du territoire en matière de tourisme grâce à des analyses partagées cohérentes avec l'ensemble des acteurs et des collectivités.

Pour mener à bien sa mission, le service Tourisme assure le suivi d'indicateurs : fréquentation touristique, capacité d'accueil touristique, évolution des tarifs, données économiques. La mise à jour des données est annuelle pour la fréquentation, et tous les 4 à 5 ans pour la capacité d'accueil et l'évolution des tarifs.

Les résultats sont diffusés auprès des élus, des institutionnels (services de la CCGST, communes, offices de tourisme, Var Tourisme) et des professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, cabinets juridiques, etc.).

Un travail en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique Var Tourisme permet de partager les données, les enquêtes Flux Vision ou encore l'étude de clientèle. Celle-ci a pour objectif de produire, à terme, une photographie précise des clientèles touristiques pour connaître les profils, les pratiques et quantifier les dépenses, afin d'établir une évaluation de la consommation et des retombées économiques (échéance reportée à 2022 en raison de la crise sanitaire).



La Garde-Freinet, commune concernée par le projet RACINE

### Programme Européen Marittimo « Projet RACINE »

#### MOYENS FINANCIERS

- Montant total du projet : **347 000 euros** (dont 85 % financés FEDER et 15 % CCGST)

Le projet européen RACINE a été approuvé et admis au financement FEDER par le Comité de Suivi du programme opérationnel de Coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2014-2020. Le projet s'inscrit ainsi au sein de l'axe 2 du Programme et plus précisément de l'objectif 6, visant à améliorer l'efficacité des actions publiques à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération.

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est partenaire de ce projet, dont le Chef de file est l'Association

Nationale des Communes Italiennes de la région Toscane (ANCI Toscana), et qui regroupe des partenaires sur l'ensemble du territoire transfrontalier (Collectivité de Corse, la Région Sud, la région Ligurie, la Région Toscane, et la région Sardaigne).

D'une durée de trois ans, Racine a démarré le 1<sup>er</sup> avril 2019 et regroupe des actions relatives à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et des musées situés dans les zones rurales, privilégiant l'implication de la population locale et l'appropriation des actions par celle-ci.

Les sites retenus sont le musée du patrimoine de Grimaud et le Conservatoire du patrimoine du Freinet à La Garde-Freinet, avec pour objectif d'améliorer l'accessibilité, de protéger et de valoriser les espaces d'accueil. Ainsi, des itinéraires numériques en réalité augmentée « Archistoire » ont été déployés en partenariat avec Var Tourisme et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).



Réalisation d'« Archistoire », des itinéraires numériques en réalité augmentée



## L'Office de Tourisme Communautaire (OTC)

Géré sous forme de régie à autonomie financière, l'Office de Tourisme Communautaire du Golfe de Saint-Tropez regroupe cinq communes du territoire : Cogolin, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour et Rayol-Canadel-sur-Mer.

L'OTC a obtenu son classement en catégorie II le 17 mars 2020, condition obligatoire pour permettre aux cinq communes de renouveler ou de demander leur dénomination en commune touristique.

L'OTC est une structure organisée grâce à la mise en commun des moyens, un partage des savoir-faire et une équipe polyvalente en charge de missions communes : planings, visites guidées et valorisation du patrimoine, promotion sur Internet et les réseaux sociaux, traductions, gestion d'une base de données APIDAE, etc.

L'OTC est composé d'une équipe de 13 personnes.

### Équipe administrative :

- × 1 responsable de l'OTC ;
- × 1 assistante de promotion touristique.

### 6 Bureaux d'information touristique :

- × 7 agents à l'année (Cogolin, La Garde-Freinet, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer) ;
- × 4 renforts en saison (La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer).



Les Conseils d'exploitation se sont réunis 2 fois au cours de l'année 2020 (au lieu de 4 habituellement, en raison de la crise sanitaire).

Quatre bureaux sont ouverts à l'année et 6 en saison touristique. En 2020, un maintien du service à distance a été assuré pendant le confinement au printemps, pour garder le lien avec les professionnels et les partenaires. Les bureaux ont rouvert le 18 mai avec des espaces de travail aménagés et sécurisés pour un accueil de qualité (pas de documentation en libre-service, vitres de protection, accès limité dans les locaux, masques de protection, etc.). Des investissements ont été réalisés en 2020 pour améliorer la visibilité des bureaux (oriflammes, signalétique, parasols logotypés, aménagements intérieurs...).

Parmi les éditions touristiques produites chaque année, un guide pratique est réalisé pour chacune des 5 communes de l'OTC regroupant toute l'offre exhaustive des professionnels du tourisme (hébergements, restauration, activités de loisirs). Ces guides contiennent une traduction en anglais, allemand et italien, conformément aux obligations du classement de l'OTC en catégorie II.

L'équipe assure une présence de l'OTC sur internet et les réseaux sociaux : mise à jour en continu des pages web (un site Internet par commune) et administration des comptes Facebook et Instagram. ■



## Les chemins de randonnée communautaires

L'année 2020 a vu l'essor de la mission « Chemins de randonnées communautaires ». Si l'année 2019 a permis de rechercher une méthodologie de travail et de réaliser le balisage peinture d'un premier chemin de 19 km, l'année 2020 a permis de confirmer que la méthodologie est réaliste et efficace afin de concrétiser les actions. Par ailleurs, un important travail pour la promotion de ces chemins de randonnée a été lancé en 2020 (réalisation d'une carte, de panneaux d'accueil et de dépliants).

### LES CHIFFRES CLÉS

- **19 km** de chemins entièrement balisés peinture et panneaux directionnels
- **71 km** de chemins entièrement balisés à la peinture
- **7 communes** concernées par les 90 km de chemins communautaires
- **23 conventions** signées (autorisant le passage, le balisage et l'entretien)

### Moyens financiers

- ✕ Dépenses de fonctionnement : 14 500 euros
  - Débroussaillage : 7 500 euros
  - Travaux de restauration de la Passerelle des Gorgues : 7 000 euros
- ✕ Dépenses d'investissement
  - Balisage et panneaux d'information : 90 000 euros
- ✕ Attribution de subvention 2020-2022
  - CRET : 66 750 euros (sur investissement) pour 222 500 euros subventionnables

### Pause du balisage et des panneaux d'accueil du premier chemin

La réalisation du balisage peinture du premier chemin communautaire de 19 km reliant La Garde-Freinet au Plan de la Tour, en passant par La Mourre, ayant eu lieu fin 2019, l'implantation de la signalétique directionnelle et de cinq panneaux d'accueil s'est déroulée en février 2020. La signalétique directionnelle est composée de poteaux et de flèches indiquant la direction, la distance et la durée.

### Débroussaillage et travaux sur l'assise du chemin

#### Pour maintenir la sécurité sur le chemin

Tout au long de l'année, des travaux de débroussaillage et de terrassement ont été réalisés avec l'accord préalable des communes et des propriétaires privés. Le débroussaillage et l'élagage permettent de sécuriser le chemin. Lorsque le chemin n'emprunte pas une piste DFCL, le débroussaillage demandé doit simplement permettre d'emprunter sans risque le chemin à pied ou à vélo. Mais ces travaux doivent rester modérés et laisser au chemin un aspect naturel.

Certains aménagements ont été réalisés pour sécuriser et faciliter le cheminement, tel que la création de marches sur un talus.



Ensemble des chemins balisés en 2020 (90 km)



Réalisation de marches sur un talus pour faciliter le parcours

### Autour de bâtis à restaurer

Les travaux de restauration débutent par un débroussaillage minutieux pour permettre l'accès au bâti, sans fragiliser les constructions parfois envahies de lierre. Une étroite collaboration et une confiance mutuelle entre les différents prestataires sont nécessaires. Le choix judicieux d'artisans experts et à l'écoute les uns des autres est donc primordial.

### Pour l'ouverture de chemins ruraux oubliés

Parfois, au fil des années, des portions de chemins ruraux sont oubliés au profit de voies plus larges mais empruntant des propriétés privées. L'étude précise du cadastre dans le cadre de la mission a permis de retrouver deux portions oubliées et envahies de végétation. Ainsi des travaux de débroussaillage ont assuré la réouverture de 500 mètres d'un chemin rural entre Cogolin et La Mole et de 50 mètres sur Grimaud.

### Travaux de la passerelle des Gorgues au Plan de la Tour

Pour faire suite aux travaux réalisés en 2019 (un pont et un lavoir à La Garde-Freinet), la passerelle des Gorgues au Plan de la Tour a été restaurée à son tour. Cette petite passerelle, d'un mètre de large seulement, a la particularité de n'être empruntable que par des piétons et des deux roues. Elle permet aux plantourians de traverser le Préconil pour se rendre à pied au village.



La Passerelle des Gorgues avant restauration



La Passerelle des Gorgues en cours de restauration



La Passerelle des Gorgues après restauration

### Balisage à la peinture de 71 km de chemins supplémentaires

Entre juin et juillet 2020, les 71 km de chemins communautaires restant ont été balisés à la peinture (la pose de la signalétique directionnelle qui devait avoir lieu en fin d'année a été reportée à mars 2021).



Avant marquage peinture

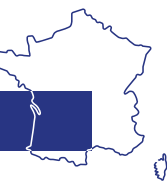


Après marquage peinture

### LE BALISAGE PEINTURE

À pied, il est possible de baliser un kilomètre de chemin par heure. Le balisage ne doit être réalisé que dans un sens : baliser 71 km revient donc en réalité à baliser 140 km.

Heureusement, il est aussi possible de réaliser du balisage à vélo, ce qui permet de parcourir 4 kilomètres par heure.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT ET TRANSPORT

## Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Suite à la suspension du caractère exécutoire du SCoT approuvé le 2 octobre 2019, un travail important d'analyse a été mené afin de déterminer à la fois quels éléments nécessitent d'être modifiés dans le projet et quelle est la procédure la plus adaptée afin de répondre aux attentes des services de l'État. La Communauté de communes a ainsi décidé d'engager une procédure de modification de droit commun du SCoT, procédure qui doit aboutir avant la fin de l'année 2021. Afin de construire un projet de modification répondant aux sollicitations du Préfet, un travail méthodologique a été conduit en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (Audat.var) sur les points suivants :

- ✗ la conformité avec la loi ELAN, notamment la définition, les critères d'identification et la localisation des agglomérations existantes et des secteurs déjà urbanisés ;
- ✗ l'application de la loi Littoral, notamment la notion d'extension de l'urbanisation, la délimitation des espaces proches du rivage et l'identification des coupures d'urbanisation ;
- ✗ la croissance démographique et l'habitat ;
- ✗ la consommation d'espace.

## Plan Paysage

L'élaboration du Plan Paysage du Golfe de Saint-Tropez s'est poursuivie avec la réalisation du Diagnostic Paysager. Ce premier document, qui présente un historique de la construction des paysages du golfe, propose une approche innovante des entités paysagères avec une notion de transversalité qui apporte un complément aux travaux réalisés dans le cadre de l'Atlas des Paysages.

Ce diagnostic constitue la première étape du projet et doit encore faire l'objet d'échanges et de partages afin d'engager des réflexions sur les orientations paysagères et les actions à mener en termes de valorisation et de préservation des paysages.

Par ailleurs, la maquette du territoire au 1:20000, réalisée en bois peint et représentant un élément central de l'animation de ce Plan Paysage, a été fabriquée et livrée à l'Hôtel communautaire. Cette maquette constitue un support d'échanges et de partages puisqu'elle permet d'y projeter des images sur toutes les thématiques possibles du territoire.



Paysage viticole

## Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'élaboration du premier PLH du golfe de Saint-Tropez s'est poursuivie, recueillant notamment l'avis favorable du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), qui a salué unanimement les ambitions et le caractère volontariste du PLH en termes de programmation de logements sociaux – malgré le fait que le territoire ne soit pas soumis aux contraintes réglementaires de la loi Solidarités et Renouvellement Urbain (article 55) –, l'association des différents acteurs du logement dans l'élaboration du projet, ainsi que la mobilisation du territoire sur les problématiques de l'Habitat.

Le PLH a été approuvé à l'unanimité au Conseil communautaire du 29 juillet 2020. Afin d'engager sa mise en œuvre, la Communauté de communes a lancé le recrutement d'un chargé de missions dédié à l'Habitat.

Par ailleurs, en lien avec les actions portées par le PLH en termes de soutien au logement des jeunes actifs et saisonniers, l'intercommunalité accompagne les communes de son territoire classées « communes touristiques » dans l'élaboration des conventions pour le logement des travailleurs saisonniers avec l'État.



Fabrication d'une maquette du territoire (dans le cadre du Plan Paysage)



Paysage de bord de mer

## Mobilités

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 invitait les Communautés de communes à se prononcer sur la prise de la compétence « mobilités » avant le 31 mars 2021. Un travail d'analyse sur les enjeux du transfert de la compétence « mobilités » a donc été mené tout au long de l'année 2020, afin de pouvoir présenter aux élus le cadre de la prise de compétence, notamment le statut d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et ses missions, le rôle de la Région, les services de transport concernés par le transfert (actuellement organisés par les régions et les communes), les prévisions financières et les perspectives envisagées en termes de stratégie de mobilités. Ce travail a fait l'objet d'échanges avec la Région, les communes, ainsi que les divers partenaires intervenants dans le domaine des mobilités, afin de constituer un appui à la décision des élus concernant cette nouvelle compétence. Au terme de cet exposé, une décision sera prise en Conseil communautaire en début d'année 2021.

## Transport scolaire

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la Région applique la règle des 3 kilomètres (distance minimum entre le domicile et l'établissement) pour définir les élèves ayant droit aux transports scolaires. La CCGST ayant souhaité maintenir ce service pour les non ayants droit, il a été décidé la prise en charge totale des coûts (93 357 euros HT par an) pour le maintien des dessertes suivantes :

✕ **Ligne 7764 :**

Saint Tropez > collège Moulin Blanc de Saint Tropez « Les Platanes »  
Coût : 34 920,06 euros HT

✕ **Ligne 7758 :**

Roquebrune > écoles et collège de Sainte Maxime « Le Couloubrier »  
Coût : 22 877,52 euros HT

✕ **Ligne 7752 :**

Cogolin > collèges de Cogolin  
Coût : 35 558, 54 euros HT



Pour l'année scolaire 2020/2021, la CCGST a également décidé de prendre en charge partiellement le montant payé par les familles au titre de l'inscription de leur enfant aux transports scolaires mis en place par la Région. Par délibération du 15 juillet 2020, la Communauté de commune a décidé de rembourser aux familles la somme de :

✕ 55 euros pour le Pass Zou plein tarif (90 euros)

✕ 27 euros pour le Pass Zou tarif réduit (45 euros) ■



## LES CHIFFRES CLÉS

Pour l'année scolaire 2020 / 2021 :

- **1 238** dossiers traités
- **57 847** euros remboursés aux familles
- **46** non éligibles (apprentis)
- **624** collégiens et **568** lycéens
- **916** mandats



## Gestion du PIDAF

La Communauté de communes a notamment pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et de protection de la forêt. Pour ce faire, son service Forêt dispose d'un outil dédié, le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le service Forêt est ainsi chargé de la création et de l'entretien des ouvrages stratégiques réalisés pour la lutte contre l'incendie, en conformité avec les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne. Les ouvrages doivent posséder des pistes, des points d'eau, des aires de retournement, une signalétique adaptée, etc. pour permettre à tous les services du SDIS d'intervenir dans les meilleures conditions sur les coupures de combustible.

Le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages est assuré par l'entretien tous les 4 ans des zones d'appui, la réfection régulière des pistes, le repositionnement et l'entretien des citernes et barrières DFCL, la mise à jour de la signalétique, etc. En 2020, près de 350 hectares ont été entretenus, 40% de ces travaux ayant été réalisés en régie.



## Moyens humains, techniques et financiers

Le service Forêt mène à bien de nombreuses missions en lien avec la protection et l'entretien de la forêt dans le cadre de la lutte contre les incendies. Il est composé de 8 agents : un responsable de service, un responsable adjoint, un agent administratif et 5 agents techniques (pour la réalisation des travaux en régie). L'équipe technique bénéficie de matériel spécifique performant pour mener ses missions : 3 tracteurs forestiers, 1 épaveuse, 1 chargeur à chenille et 1 pelle mécanique.

### MOYENS FINANCIERS

#### Budget 2020 du service Forêt :

- Dépenses Fonctionnement : **105 900 euros**
- Dépenses Investissement : **822 305 euros**
- Subvention reçues (Fonctionnement) : **15 000 euros**
- Subvention reçues (Investissement) : **34 899 euros**



Arrêt des travaux mécaniques quand la tortue sort d'hibernation



## Interfaces habitat-forêt

La Communauté de communes a obtenu la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG), relative aux travaux d'interface, par arrêté préfectoral du 31 juillet 2019. Cette procédure légalise l'engagement d'argent public sur des parcelles privées. La déclaration d'intérêt général est délivrée pour une durée de 10 ans. Notre intercommunalité est pionnière par rapport à la création des interfaces habitat-forêt. Ces équipements contribuent à la protection des biens et des personnes dans les zones en habitat dense.

Ces interfaces consistent à réaliser 50 mètres supplémentaires de débroussaillage au-delà des 50 mètres imposés par l'arrêté préfectoral des obligations légales de débroussaillage. Les zones concernées répondent aux critères suivants :

- ✕ les zones d'habitat dense défini dans le cadre du modèle d'occupation du sol du SCoT (MOS),
- ✕ la prise en compte de la vulnérabilité de ces zones au vu du risque incendie (exposition au vent, type de végétation, historique des incendies...).



En 2020, les travaux se sont poursuivis avec des réalisations qui arrivent à leur terme dans les sites où existent des contraintes environnementales. Afin de préserver les zones ou espèces protégées (site Natura 2000, Réserve Biologique Intégrale, site référencé tortue d'Hermann, SILENE Flore), les travaux sont adaptés :

- ✕ travaux de débroussaillage réalisés exclusivement en manuel ;
- ✕ travaux de débroussaillage réalisés hors période de floraison lorsque des fleurs rares sont répertoriées ;
- ✕ travaux mécaniques réalisés l'hiver lorsque la tortue hiberne, etc. Les contraintes sont lourdes, mais le service Forêt s'adapte.

En 2020, ces travaux d'interfaces ont concerné une surface de 133 hectares (54 hectares en création et 59 hectares en entretien d'interfaces déjà créées).







## Relations partenariales, concertation et mutualisation

Une part importante du travail du service Forêt consiste à entretenir des relations étroites avec tous les acteurs de protection de la forêt, de la prévention incendie et des secours.



Ainsi, sont organisés tous les ans des réceptions de travaux avec les pompiers et des visites de chantiers avec les élus, ainsi que le Comité de Massifs avec les partenaires techniques et financiers. Pour la définition des préconisations environnementales, le service Forêt travaille également en lien avec la Réserve Naturelle Nationale, les naturalistes (tortue d'Hermann) et la DDTM (Natura 2000).

Des rencontres avec les propriétaires forestiers et le monde sylvicole (ASL, ONF, etc.) ont lieu régulièrement.

Par ailleurs, la Communauté de communes travaille en lien étroit avec les communes de son territoire et lorsque l'intérêt communautaire n'a pas suffi au niveau d'exigence de certaines d'entre elles, le service Forêt réalise, en régie, des travaux complémentaires par le biais d'une convention de mise à disposition de services d'utilité commune (uniquement pour des travaux mécaniques). ■



25

## Plan d'orientation pastorale intercommunal (POPI)

La présence de troupeaux en forêt est un outil clé pour se prémunir des incendies. Lancé en 2019, le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal (POPI) a pour vocation de dynamiser les pratiques pastorales sur le territoire. Grâce à ce POPI, ce sont environ 5 500 bêtes qui, chaque printemps, pâturent sur notre territoire. Chèvres, moutons, ânes, vaches... viennent ainsi compléter les actions mécaniques destinées à protéger la forêt contre les incendies, avant le démarrage de la saison estivale. De nombreux travaux ont été menés en 2020, en concertation avec les éleveurs, pour accueillir ces troupeaux : débroussaillage, réalisation de semis, création de deux passages canadiens, création de deux abreuvoirs, etc.



### LES CHIFFRES CLÉS

- Surface du territoire de la Communauté de Communes : **43 018 hectares**
- Surface boisée : **33 315 hectares**
- Surface du PIDAF : **1 417 hectares**
- Linéaire de piste : **234 kilomètres**
- Interfaces : prévision finale  
-> **311 hectares**



# AGRICULTURE

## Projet alimentaire territorial (PAT)

Les objectifs du Projet Alimentaire Territorial du Golfe de Saint-Tropez se déclinent selon trois axes :



### AXE 1 : DEVELOPPER UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE

#### Foncier

- ✕ Plan de reconquête agricole
- ✕ Espace de production alimentaire

#### Eau agricole

- ✕ Canal de provenance
- ✕ Canaux d'irrigation
- ✕ Retenues collinaires
- ✕ Eaux Stations. dépurations

#### Installation

- ✕ Espace tes - la Patronne
- ✕ Accompagnement à l'installation



### AXE 2 : FACILITER L'ACCES À LA PRODUCTION LOCALE ET SA MISE EN MARCHÉ

#### Valorisation de la production

- ✕ Certification et labellisation
- ✕ Démarche abattoir
- ✕ Outils de stockage et de transformation (légumerie, conserverie, conitionnement des oeufs, tuerie...)

#### Commercialisation de la production

- ✕ Groupe de producteurs (restauration, hors domicile -marchés)
- ✕ Vente des produits locaux (outil collectif)



### AXE 3 : DEVELOPPER UN CERCLE ALIMENTAIRE "VERTUEUX"

#### Restauration hors domicile

- ✕ Cantines scolaires
- ✕ Éducation alimentaire
- ✕ Lutte contre le gaspillage alimentaire

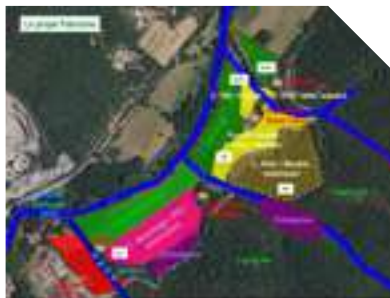
#### Eau agricole

- ✕ Mettre en œuvre le PLPDMA

## Acquisition du site de « La Patronne » (axe 1 du PAT)

Les résultats de l'étude réalisée par la Chambre d'agriculture du Var en 2020 confirment l'orientation agronomique du projet en proposant diverses productions à faire cohabiter sur la propriété : maraîchage, arboriculture, pâturage, châtaigneraie, élevage, etc.

Pour organiser cette cohabitation et permettre à la collectivité de maîtriser les relations avec les exploitants susceptibles de s'implanter, un travail est en cours pour déterminer le modèle juridico-économique adapté au projet. Les résultats définitifs de cette étude seront livrés début 2021.



Projet d'exploitation de La Patronne

## Reconquête des friches agricoles (axe 1 du PAT)

Divers travaux ont été réalisés pour la reconquête de friches agricoles, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par les communes, avec un accompagnement de la Communauté de communes.

À Ramatuelle s'est achevé, en 2020, le programme de replantation de vignes sur le foncier du Conservatoire du littoral. Deux hectares de vignes supplémentaires ont été plantés. Notons également le regroupement d'un ensemble de quatre parcelles pour constituer une unité foncière sur les friches agricoles reconquises et la plantation de plants sélectionnés par l'INRA et résistants à 80 % au mildiou et à l'oïdium.

À Grimaud, les travaux ont permis de rendre cultivables 35 hectares. Un appel à candidature est proposé : des installations de producteurs sont attendues en maraîchage, en arboriculture, en élevage et en viticulture.

## Approvisionnement local des cantines scolaire (axe 3 du PAT)

La Communauté de communes soutient le développement de l'approvisionnement local des cantines scolaires pour leur permettre de répondre aux objectifs de la loi EGALIM. En 2020, la Communauté de communes a constitué un groupe de travail avec les producteurs locaux et leur apporte des solutions techniques pour répondre aux marchés publics. Cela s'est d'ores-et-déjà concrétisé pour l'approvisionnement de la cantine de Sainte-Maxime.



## Lutte contre le frelon asiatique

En 2020, dans le cadre du groupement de commande (avec 11 des 12 communes du territoire), la Communauté de communes a lancé un marché pour la réalisation d'une plateforme de signalement des nids de frelons. Cet outil doit permettre de :

- ✕ collecter plus efficacement les signalements de présence de nids de frelons asiatiques ;
- ✕ commander leurs destructions dans un cadre de mise en concurrence conforme au code de la commande publique ;
- ✕ comptabiliser les signalements et les interventions et suivre la progression et le caractère invasif du développement de l'espèce sur le territoire.

Chaque commune bénéficie des tarifs négociés dans le cadre du groupement de commande et ce sont elles qui prennent en charge les coûts de destruction des nids.

Cette plateforme, qui sera opérationnelle début 2021, sera accessible depuis le site web de la Communauté de communes et sur son application mobile « Golfe de Saint-Tropez ». ■

## Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

La Communauté de communes a élaboré un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) qui a été adopté le 12 février 2020 par les élus communautaires. Comportant 21 actions, ce plan est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

pour déposer une candidature commune en novembre 2020. Ce projet prévoit notamment la réalisation de 134 audits énergétiques (dont 25 pour les communes de la CCGST) et le déploiement d'un logiciel de suivi des consommations d'énergie sur l'ensemble des communes candidates.

## Cit'ergie

Cit'ergie est un programme de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Le processus du label se conduit en quatre étapes, dont la première consiste à établir un diagnostic concernant les six thématiques suivantes : planification du développement territorial ; patrimoine de la collectivité ; énergie, eau et assainissement, déchets ; mobilité ; organisation interne ; coopération / communication.

Notre collectivité, qui est répertoriée depuis début 2020 comme « Cit'ergie en processus », a acquis 12,5% du référentiel d'action Cit'ergie. L'ambition est d'arriver à 35% pour passer au niveau supérieur, mais surtout pour progresser et affirmer notre engagement dans la transition énergétique.

## Réseau de chaleur et énergie renouvelable

Une nouvelle gendarmerie va être construite sur une réserve foncière de la Communauté de communes, à proximité du lycée du Golfe, du collège et du pôle de santé (Gassin). Cette configuration est propice à la création d'une chaudière centrale et d'un réseau de chaleur, auquel pourraient se raccorder les autres bâtiments publics environnants (pour une consommation totale de chaleur évaluée à 1 800 Mwh). La création de cette chaufferie permettrait notamment de valoriser les déchets ligneux qui sont traités sur le territoire. La biomasse produite est, pour l'instant, utilisée dans des installations de production d'électricité implantées hors du territoire (centrale Sylviana, à Brignoles). En 2020, la Communauté de communes a lancé des démarches préalables (prise de contact avec l'hôpital et les établissements scolaires, demande de subvention, étude d'un modèle juridico économique viable, etc.) avant le lancement de l'étude de faisabilité qui sera réalisée début 2021. ■



Le projet Saint-Maur fait partie de ce vaste programme d'actions. Il s'agit du « Développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque et du solaire thermique dans le parc d'activités Saint-Maur à Cogolin ». L'objectif est d'inciter et d'aider les résidents du parc d'activités à passer aux énergies renouvelables solaires. Une première campagne d'études a été menée en novembre 2020 auprès de six entreprises volontaires.

## Appel à manifestation d'intérêt Sequoia

Lancé en 2020 dans le cadre du programme national ACTEE 2 (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), cet Appel à Manifestation d'Intérêt est dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. La Communauté de communes s'est associée avec quatre autres EPCI, ainsi qu'avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC 83) et le Syndicat mixte de l'Énergie des communes du Var,



## Amélioration de la qualité **des eaux et démarche contrat de rivière**



### Accompagnement des entreprises dotées d'aires de carénage

28

La Communauté de communes, dans le cadre de la démarche Contrat de rivière, a réalisé deux audits de gestion des aires de carénage de bateaux avec deux entreprises volontaires : SMN à Port-Grimaud et Sportmer à Saint-Tropez. Il s'agit d'accompagner les entreprises du territoire spécialisées dans le domaine du carénage de bateaux de plaisance avec pour objectif de réduire les rejets de substances polluantes dangereuses pour les écosystèmes de nos rivières et espaces maritimes. Une plaquette d'information sur les bonnes pratiques a également été élaborée et diffusée auprès des aires de carénage.

### Bilan de l'animation avec la Chambre d'agriculture auprès des viticulteurs

Un bilan du partenariat 2016-2020 avec la chambre d'agriculture du Var a été réalisé sur les actions engagées depuis quatre ans pour la modification des pratiques culturales destinées à réduire l'érosion des sols et limiter l'utilisation des pesticides.

Ce bilan a mis en évidence l'engagement

des viticulteurs dans cette démarche avec un enherbement des vignes de mieux en mieux accepté et une augmentation de l'utilisation de compost végétal pour enrichir les sols.

L'utilisation de matériel innovant, ainsi que la réduction des fréquences de traitement et des doses de produits phytosanitaires, ont été mis en avant au moyen de formations et de démonstrations de matériel, ce qui souligne l'ambition des agriculteurs du territoire de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement.

### Travaux d'entretien et de restauration et démarche contrat de rivière

Chaque année, les travaux réguliers sont mis en œuvre pour concilier la nécessité d'entretenir les berges et de limiter l'aggravation des inondations et la préservation des rivières du territoire. Ils permettent aussi d'améliorer l'écologie des cours d'eau, en traitant de manière particulière les espèces invasives (Cannes de Provence, Mimosas d'hiver, Ailantes, etc.), en favorisant les essences de rivière indigènes (Saules, Frênes, Aulnes, etc.). Ces actions permettent aussi d'apporter de précieux conseils aux propriétaires riverains, de suivre l'état des milieux aquatiques et de constater parfois des infractions supposées à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Sur l'année 2020, les travaux suivants ont été réalisés (en période hivernale) :

- ✕ Bassin versant de la Giscle : près de 21 km
- ✕ Bassin versant du Préconil : près de 20 km
- ✕ Bassin versant du Bourrian et du Béliou : près de 6 km
- ✕ Bassin versant de la Bouillabaisse : près de 1,6 km
- ✕ Bassin versant de Pampelonne : près de 5 km

L'ensemble des travaux a été réalisé de l'automne 2020 au printemps 2021 à hauteur de 310 000 euros TTC. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 30 % des dépenses HT.



— Cerclage des Ailantes



— Lutte contre la Renouée du Japon



— Bouturage de saules Préconil

## Communication et éducation à l'environnement et au développement durable et démarche Contrat de rivière

Au cours de l'année 2018/2019, 13 classes du territoire avaient bénéficié du dispositif d'accompagnement scientifique destiné à faire connaître aux écoliers les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec le partenariat de l'Éducation nationale. Malheureusement, l'année 2020 et l'apparition de la crise sanitaire ne permettaient pas de réaliser les interventions au sein des classes. Il a donc été décidé de reporter ce dispositif à la rentrée 2021 en l'enrichissant des autres thématiques environnementales du territoire.



## Gestion des inondations et démarche Programme d'action de prévention des inondations (PAPI)

### PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Golfe de Saint-Tropez est entré en vigueur le 20 mars 2020 suite à la signature de la convention par les partenaires techniques et financiers (État, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Département du Var, CCGST, Syndicat Mixte de la Garonne), marquant le démarrage des actions de prévention des inondations sur la période 2020 à 2026.

Dans le cadre de ce PAPI, 21,6 millions d'euros d'investissements sont prévus, principalement pour des travaux d'aménagement des cours d'eau, des actions d'amélioration de la gestion intercommunale de crise, la réduction de la vulnérabilité des habitations et des activités économiques, ainsi que des actions de sensibilisation.

### Programme d'aménagement de la Garde

La mise en œuvre du programme d'aménagement de la Garde a pour objectif la réduction des conséquences des inondations sur trois secteurs d'enjeux (dont le Parc d'Activités Économiques du Grand Pont) sur la commune de Grimaud.

Concrètement, cet aménagement doit permettre de supprimer les dommages évalués à 6,6 millions d'euros pour une crue similaire à celle de novembre 2014. Il permettra également, en retirant des remblais et en redonnant au lit du cours d'eau une forme naturelle, de retrouver un fonctionnement normal.

Ce dossier a connu les évolutions suivantes :

- ✕ la validation du projet pour un montant de 7,3 millions d'euros HT et de la conception des différents aménagements en février 2020 ;
- ✕ la réalisation d'une concertation publique sur le programme de travaux et ses objectifs ;
- ✕ la poursuite de l'instruction réglementaire de ce dossier par les services de l'État.

Les travaux ne pourront se réaliser qu'à l'issue d'une validation des procédures administratives et de la libération de l'ensemble du foncier nécessaire.

### Programme d'aménagement du Préconil

Ce programme de travaux, évalué à 10 millions d'euros, permettra de mettre hors d'eau les enjeux les plus régulièrement impactés au cœur du vieux village du Plan de la Tour, et entre Camp Ferrat et le centre-ville de Sainte-Maxime, pour les épisodes d'inondation frappant le plus régulièrement cette partie de territoire.

Ce dossier a connu les évolutions suivantes :

- ✕ le recrutement d'un maître d'œuvre pour définir les dernières étapes de conception et le suivi ultérieur des travaux ;
- ✕ la finalisation d'investigations géotechniques préalables au projet ;
- ✕ la poursuite des négociations amiables et la recherche de solutions administratives adaptées sur les dossiers bloquants ;
- ✕ le démarrage de l'instruction réglementaire.

Le début prévisionnel des travaux est prévu pour 2024, après un an de protocoles environnementaux obligatoires, et la maîtrise complète du foncier. Ils devraient s'échelonner sur deux ans.

### LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PRÉVUS SUR LES COURS D'EAU



## Expertise du service Cours d'eau

### Avis sur permis

Le service Cours d'eau a été consulté pour amener son expertise technique sur 39 projets d'aménagements (permis de construire ou d'aménager) dans le but de conseiller les services instructeurs sur les mesures destinées à limiter à la fois les incidences sur les cours d'eau et les risques lorsqu'un risque inondation est présent.

### Surveillance des crues

Le service Cours d'eau réalise un travail de prévision des crues des différents fleuves côtiers du territoire sur l'ensemble de l'année : il informe les communes des risques de débordement en temps réel. L'outil de prévision qui utilise à la fois les données de pluies prévues par météo France et les précipitations en temps réel affectant le territoire est entré pleinement en fonctionnement en 2020. Le service a procédé à la surveillance de six événements pluvieux durant l'année.

### Accompagnement à la réduction de vulnérabilité

Dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI, un marché de prestation de services a été attribué à la société ARTELIA qui devrait permettre de réaliser 400 diagnostics sur les années 2021 à 2024. Ces diagnostics ont pour objet d'accompagner les propriétaires privés dans une démarche de protection individuelle contre les inondations en réalisant des travaux simples de protection (installation de batardeaux par exemple) et en les aidant à obtenir des financements (subventions de l'État avec un taux pouvant atteindre 80% du coût HT des travaux, sous condition d'éligibilité).

### Coopération avec le Cerema

Une convention de coopération a été signée avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public administratif de l'État, pour une durée de quatre ans, afin de travailler conjointement sur des développements méthodologiques et des expertises scientifiques relatives aux actions du PAPI Golfe de Saint-Tropez. Le travail de partenariat a débuté en 2020 avec l'expertise de quatre nouveaux sites d'implantation de stations de suivi des cours d'eau pour la prévision des crues. ■



Au sein du Pôle Environnement, le service GEMAPI Maritime a pour mission de concourir au maintien du trait de côte et de réaliser des chantiers de lutte contre l'érosion. Ce travail de gestion et d'aménagement se fait en mutualisation avec les communes concernées par les projets.

## À La Croix Valmer

La Communauté de communes mène un projet de réhabilitation du mur de soutènement du boulevard de la Mer à Gigaro en recréant un mur « chasse mer ». Des études de géotechnique et géomètre, lancées en décembre, sont en cours.



Mur de soutènement du boulevard de la Mer à Gigaro

## À Saint-Tropez

En vue de la réhabilitation de l'enrochement protégeant le cimetière de Saint-Tropez, un dossier d'impact environnemental a été finalisé par le bureau d'étude en novembre et sera transmis début 2021 à la DDDTM pour instruction.



Enrochement protégeant le cimetière de Saint-Tropez

## GEMAPI MARITIME 2020

- Compétence GEMAPI prise par anticipation le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (devenue obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- 9 communes littorales concernées par la GEMAPI Maritime
- Le montant des travaux pris en charge par la Communauté de communes en 2020 s'élève à **2 289 808** euros.

## Plusieurs chantiers et études de lutte contre l'érosion menés en 2020

### À Rayol-Canadel-sur-Mer

Après la réception du chantier de lutte contre l'érosion de la Plage du Rayol en juillet (atténuateurs de houles en géotextile remplis de sable), la Communauté de communes a entamé le projet de réhabilitation de l'escalier du Bailly de Suffren, dégradé et menacé par l'érosion marine. Des études géotechniques, lancées en décembre, sont en cours pour définir l'état de la structure et la composition de la roche.



Vue aérienne des travaux réalisés en 2020 au droit de la plage du Rayol



Escalier du Bailly de Suffren

## À Grimaud

La Communauté de communes lance un programme ambitieux de renaturation de la plage de Grimaud (retrait d'une digue, pose d'un géotube, rechargement de plage et de remodelage d'un cordon dunaire). Une équipe de démineurs est intervenue entre décembre et février pour évaluer les risques pyrotechniques liés aux anciennes munitions ensablées.

## À Sainte-Maxime

Une étude a été lancée par le BRGM pour effectuer un suivi photos par caméra, afin de déterminer le rôle du drain « Ecoplage® » dans le maintien de la plage de la Garonnette.

Par ailleurs, des échanges avec la commune et les bureaux d'études ont eu lieu en 2020 pour envisager l'emploi de digues sous-marines ainsi que de géotubes pour les secteurs du centre-ville et de la Nartelle. ■



# ESPACES MARITIMES

Malgré l'interdiction de navigation en avant saison qui a perturbé les missions en mer et le retard dans la planification des interventions de sensibilisation en période estivale, le bilan du service Espaces maritimes reste concluant.

## Actions de sensibilisation

### Tableau de synthèse de fréquentation des actions de sensibilisation



Campagne Ecogestes : sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques pour protéger la biodiversité marine

Actions (public visé)	NB de personnes sensibilisées	NB interventions	Temps agent consacré à l'animation en heures
Animations scolaires et périscolaires (Jeune public)	491	30	54
Diaporamas (Grand public estival)	133	8	16
Stands (Grand public estival)	645	24	119
Sentiers marins en visite guidée (Grand public estival)	248	44	88
Sentiers marins en autonomie (Grand public estival)	≈ 8 000	0	0
Campagne Ecogestes Méditerranée (Plaisanciers)	370	24	180
<b>Total</b>	<b>9 887</b>	<b>130</b>	<b>457</b>

## Sentiers marins

Pour les trois sentiers marins de la Communauté de communes, des aménagements complémentaires ont été réalisés à terre (implantation de panneaux d'information) ainsi qu'en mer (bouées de signalisation et dispositif d'amarrage pour les engins de plage).

Ces sentiers marins - implantés à Sainte-Maxime, Ramatuelle et La Croix Valmer - sont librement accessibles de juin à septembre à toute personne sachant nager. Le service Espace maritimes estime à environ 8000 personnes la fréquentation totale de ces sentiers marins en autonomie.

Par ailleurs, des visites guidées sont organisées par les offices de tourisme et animées par le service Espaces maritimes. Ainsi, 31 visites guidées ont été organisées sur le sentier de La Croix Valmer et ont permis de sensibiliser 173 personnes. À Ramatuelle, les 13 visites guidées ont permis de sensibiliser 75 personnes. Toutes ces visites guidées sont organisées à la demande des communes. Elles ont eu lieu dans le cadre d'une convention de mutualisation et sont donc facturées aux communes. L'animation de ces visites guidées contribue à promouvoir les installations et à sensibiliser les usagers.



Sentier marin de l'îlot du Crocodile, plage de Jovat à La Croix Valmer





Fréquentation des bateaux de plaisance à proximité du cap Taillat

## Suivi de la plaisance

Quant aux activités maritimes, au regard des données issues des comptages en mer et des photographies prises sur les périodes de pointe, il semblerait que la petite et moyenne plaisance ait particulièrement résisté. Seule la grande plaisance, beaucoup plus internationale, a été perturbée par certaines contraintes sanitaires et notamment les périodes de quatorzaine imposées par certains pays européens. Cela n'a pas empêché, qu'à certaines dates, la fréquentation de sites emblématiques comme le cap Taillat a semblé supérieure à ce qui avait pu être observé les années précédentes.

## Arrêté préfectoral de protection de la posidonie

L'année 2020 a vu l'aboutissement d'un travail important en concertation avec les services de l'État et les acteurs de la grande



Fermeture préventive de la baignade

plaisance principalement sur la production d'un nouvel arrêté relatif à la protection de l'herbier de posidonie vis-à-vis du mouillage (AP 247-248/2020). En résumé, les navires supérieurs à 24 mètres ne pourront plus mouiller sur l'herbier de posidonie. Seules quelques zones dérogoires situées sur des fonds sableux leur permettront de s'approcher de la côte.

Pour informer les plaisanciers de cette nouvelle réglementation, un panneau de sensibilisation grand format sera prochainement installé à la sortie du port Héracléa de Cavalaire grâce au soutien financier de l'Office Français pour la Biodiversité pour les aires marines protégées.

## Suivi des herbiers de posidonie

Au gré des plongées et des projets, certains sites ont été répertoriés en 2020 comme devant faire l'objet d'un suivi attentif pour des raisons diverses et variées. Il s'agit notamment de la baie des Canebiers, de l'anse du Rayol, etc.

## Suivi des grandes nacres

L'année 2020 a malheureusement permis de confirmer la disparition de la très grande majorité des grandes nacres du territoire et cela également au sein même d'un des plus beaux peuplements découverts quelques mois plus tôt. Une attention particulière sera de mise sur ce sujet au cours des prochaines années afin d'identifier d'éventuels nouveaux individus résistants qui pourraient repeupler les fonds marins du golfe.

## Suivi de la qualité des eaux de baignade

La saison 2020 a été plutôt clémente, avec peu d'incidents liés aux réseaux d'eaux usées et postes de relevage du territoire et des pluies peu abondantes qui ont limité les pollutions au moins jusqu'à la mi-septembre.

Cela se traduit par une nette baisse du nombre de prélèvements de crise (-22%). Les trois épisodes pluvieux ayant touché le territoire ont entraîné 73 fermetures de baignade pour une durée moyenne de 30 heures. En contrôle de routine, le nombre de prélèvements reste, quant à lui, stable avec plus de 1 320 analyses entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

## Accompagnement des communes pour un nettoyage manuel des plages

L'accompagnement de la commune de Cavalaire-sur-Mer pour la mise en place du nettoyage manuel de la plage de Bonporteau, initié en 2019, s'est poursuivi en 2020. Celui-ci s'est caractérisé par une présence renforcée des équipes du service sur des stands d'information (2 en juillet et 2 en août), pour expliquer aux usagers l'intérêt de cette transition écologiquement plus vertueuse.

Les nombreux échanges avec les estivants lors de ces stands démontrent que ces derniers ont parfaitement intégré le bien fondé du nettoyage manuel en lieu et place du nettoyage mécanique pour répondre aux enjeux de biodiversité de l'aire marine protégée Corniche varoise.



Cela apparaît d'autant plus opportun lorsque l'on voit la quantité et la nature des déchets ramassés, confirmant le décalage entre l'importance des moyens déployés pour un volume de déchets assez limité.

La Communauté de communes, en sa qualité de gestionnaire de l'aire marine protégée, s'est attachée à pérenniser le financement de ce mode de nettoyage en élaborant, en 2020, un dossier de subvention (contrat Natura 2000) au profit de la commune de Cavalaire pour les 5 années à venir (période 2021-2025).



Déchets ramassés sur la plage de Bonportreau

## Aire marine protégée de la corniche varoise

Au-delà des actions locales de valorisation et de préservation de l'environnement, le service Espaces maritimes, en tant qu'animateur de l'aire marine protégée (AMP) de la Corniche varoise collabore à des travaux et des échanges avec d'autres acteurs de la conservation de la biodiversité marine, tant à l'échelle régionale, nationale qu'internationale.

Au niveau local, la Communauté de communes a contribué à la concertation portée par le Parc national de Port-Cros sur la planification des usages au sein de l'aire marine adjacente du parc. Cette démarche vise à créer, à l'horizon 2025, des zones de protection fortes entre La Garde à l'ouest et Ramatuelle (cap Camarat) à l'Est. Plusieurs ateliers de concertation spécifiques ont

été organisés en 2020 avec les pêcheurs professionnels, les pêcheurs récréatifs, les plongeurs, les plaisanciers.

À l'échelle régionale, le service Espaces maritimes a contribué à l'élaboration d'une charte pour encadrer les compétitions de chasse sous-marine avec la Fédération nautique de Pêche sportive en Apnée (FNPSA) - fédération organisatrice - les gestionnaires du Var et des Alpes-Maritimes et l'antenne Méditerranée de l'Office Français pour la Biodiversité. Cette charte devrait être signée dans le courant de l'année 2021.

À l'échelle nationale, l'aire marine a bénéficié du soutien de l'Office Français pour la Biodiversité pour concevoir fin 2020 le visuel d'un panneau grand format sur la nouvelle réglementation sur le mouillage et la préservation des herbiers de posidonie. Ce panneau sera positionné avant la saison estivale 2021 à la sortie du port Héracléa de Cavalaire.



Visuel du panneau grand format prévu à l'entrée du port de Cavalaire



Panneau d'information sur l'Aire marine protégée

Pour poursuivre sur le volet communication, 32 exemplaires du panneau de présentation de l'aire marine protégée Corniche varoise ont été implantés entre 2019 et 2020 sur les plages de l'AMP.

Enfin, la Communauté de communes bénéficie d'une étude d'optimisation de la communication sur l'aire marine protégée dans le cadre d'un projet européen Life Marha visant à améliorer la communication sur les enjeux écologiques dans les sites Natura 2000 marins. Initiée en 2020 avec la retenue du prestataire en charge de l'étude (laboratoire IMSIC), cette étude se poursuivra en 2021 avec pour finalité l'élaboration d'une stratégie de communication pour l'AMP.

À l'échelle internationale enfin, le service Espaces maritimes a accueilli une délégation internationale de gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée, au mois d'octobre 2020, dans le cadre d'une formation organisée par le réseau des aires marines protégées de Méditerranée MEDPAN. Cette formation portait sur la mise en œuvre de monitoring sur les cétacés. Composée d'une partie théorique en salle et d'une partie sur le terrain, les gestionnaires italiens et croates ont pu mettre en pratique les nouvelles compétences acquises sur les dauphins et cachalots de la Corniche varoise. ■



# DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Accueil du public dans les déchèteries

Depuis 2013, la Communauté de communes assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés des douze communes membres. En 2016, elle a délégué le transport et le traitement via son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Après deux années d'augmentation en 2018 et 2019, l'année 2020 a été marquée par une forte baisse des tonnages pris en charge par le service, qui s'explique par la baisse de fréquentation et la baisse d'activité économique liées à la pandémie de COVID 19.

Les actions d'animation, de sensibilisation et de prévention ont également connu une forte baisse. De nombreux événements ont dû être annulés (les semaines européennes du développement durable et de réduction des déchets notamment). Chacun a dû faire preuve de capacités d'adaptation pour maintenir l'activité du service public de gestion des déchets et remettre en marche progressivement tous les services apportés aux usagers.

Durant le confinement du printemps, les fréquences de collecte ont été ajustées pour tenir compte de la baisse importante des tonnages liés à l'activité économique. L'analyse des tonnages a permis de quantifier l'impact des déchets d'activité économique, les ordures ménagères et le verre ayant baissé d'environ 40% pendant cette période.

Après la réouverture des activités début juin, la saison estivale qui s'en est suivie a été marquée par une fréquentation très importante du territoire et une concentration des tonnages sur cette période.

Les projets du service ont également continué : attribution du marché de conception/réalisation de l'Écopôle, lancement des marchés pour la réhabilitation des déchèteries, approbation du Programme local de prévention, mise en œuvre de conteneurs enterrés et semi-enterrés, organisation de la Fête de la Récup, distributions de composteurs et de poulaillers, formation des habitants et des agents municipaux au compostage et au paillage, etc.



Site de compostage collectif à Sainte-Maxime



## Indicateurs techniques et financiers

### Tonnages

Baisse de 9 % par rapport à 2019 avec 85 342 tonnes prises en charge par le service public.

✕ **Ordures ménagères** : 31 122 tonnes collectées, baisse de 4,9 % par rapport à l'année précédente, 100% dirigées vers l'Unité de Valorisation Énergétique :

- Soit 534 kg/an/habitant et 129euros/an/habitant ;
- 241 euros TTC, c'est le coût d'une tonne d'ordures ménagères.

✕ **Emballages recyclables** : 6 756 tonnes collectées, baisse de 1,8 % par rapport à l'année précédente :

- Soit 116 kg/an/habitant et 62 euros/an/habitant ;
- 556 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de multi matériaux.

✕ **Verre** : 5 208 tonnes collectées, baisse de 10 % par rapport à l'année précédente :

- Soit 96 kg/an/habitant et 12 euros/an/habitant ;
- 139 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de verre.

✕ **Cartons des professionnels** : 1 229 tonnes collectées, baisse de 14,5 % par rapport à l'année précédente :



Camion de collecte arborant le nouveau visuel de la Communauté de communes

• 611 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de carton collectée chez les professionnels.

✕ **Encombrants** : 682 tonnes collectées, hausse de 4% :

• 521 euros TTC, c'est le coût d'une tonne d'encombrants collectés.

✕ **Biodéchets** : 110 tonnes collectées, baisse de 46% :

• 886 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de biodéchets collectés sur le périmètre expérimental.

✕ **Déchèteries** : 21 137 tonnes, baisse de 10,4 % par rapport à l'année précédente :

• Soit 406 kg/an/habitant et 36 euros/an/habitant ;

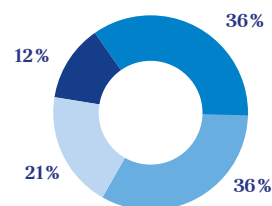
• 99 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de déchets apporté en déchèterie.

✕ **Déchets verts** : 19 369 tonnes, baisse de 5 % par rapport à l'année précédente :

- Soit 350 kg/an/habitant et 13 euros/an/habitant ;
- 50 euros TTC, c'est le coût d'une tonne de déchets verts.

### Valorisation

Les performances de valorisation atteignent 88% des déchets non dangereux non inertes sur l'année 2020 (soit 1% d'augmentation par rapport à 2019).



- Valorisation matière
- Valorisation énergétique
- Valorisation organique
- Élimination sans valorisation



Plateforme de compostage des déchets verts à l'Écopôle du Maravéou (La Mole)

## Sensibilisation

4 069 personnes ont été sensibilisées par les équipes d'ambassadeurs du tri malgré l'arrêt complet des activités de sensibilisation pendant le confinement du printemps et les importantes restrictions sur les animations réalisées par la suite.

## Prévention

Suite à une consultation publique menée à l'automne 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été approuvé par le Conseil communautaire le 29 juillet 2020. Ce programme a pour objectif de cadrer les actions de prévention, de mettre en œuvre une planification de ces actions avec des objectifs chiffrés en déclinant les objectifs nationaux à l'échelon local. Il permet d'engager des actions pour inciter au changement de comportement, notamment au niveau de nos modes de consommation pour limiter les impacts amont et aval du cycle de vie des produits.

Ce programme comporte sept thématiques d'action :

- ✗ développer le compostage ;
- ✗ promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux ;
- ✗ développer le tri et la valorisation des déchets ;
- ✗ développer l'éco-exemplarité des collectivités ;
- ✗ promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation ;
- ✗ prévenir la toxicité des déchets ;
- ✗ développer une communication adaptée.

Ainsi, plusieurs projets ont été menés en 2020 dans le cadre de ce programme de prévention.

200 composteurs et 232 poulaillers ont été distribués en 2020, ce qui porte à 2 113 composteurs et 419 poulaillers distribués depuis le début de ces opérations. On estime à 377 tonnes par an la quantité d'ordures ménagères évitées grâce à ces actions.

Un événement autour du réemploi et de la réutilisation a été organisé : « La vie version Récup' ».



Atelier de fabrication de cosmétiques naturels durant la « Fête de la récup' »

Trois sessions de formations au compostage et au paillage ont été organisées.

Une expérimentation « marché zéro déchet » a été lancée à Cavalaire-sur-Mer, en collaboration avec les services municipaux.

## Perspectives

En 2020, plusieurs dossiers qui vont être mis en œuvre dans les années à venir, ont débuté :

- ✗ restructuration de l'Écopôle et création d'une base logistique pour la collecte : lancement des travaux pour l'Écopôle et lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la base de vie collecte sur le site actuel de l'Écopôle ;
- ✗ démarrage des travaux de réhabilitation des déchèteries ;
- ✗ poursuite de la mise en œuvre des actions du programme local de prévention avec notamment le lancement d'un panel d'actions sur le broyage et la réduction des déchets verts, à destination des communes et des particuliers ;
- ✗ poursuite du développement des conteneurs enterrés et semi-enterrés et des collectes biodéchets. ■

## EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'intégralité des informations dans le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (à consulter sur : [www.cc-golfedesainttropez.fr/kiosque](http://www.cc-golfedesainttropez.fr/kiosque)).

37



Démonstration d'utilisation d'un broyeur lors d'une formation de gestion intégrée des végétaux



Conteneurs enterrés place de la gare à La Croix Valmer



# EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Casses sur une conduite stratégique d'adduction d'eau potable

### Trois casses au mois d'août 2020

L'événement principal de l'exercice 2020 concerne les casses d'une canalisation stratégique du territoire, survenues pendant la période estivale, au plus fort des besoins en eau potable.

La principale usine de production d'eau potable du golfe de Saint-Tropez est l'usine de la Verne située sur la commune de La Môle. Cette usine a une capacité nominale de 60 000 m<sup>3</sup>/jour, soit plus de 60% de la capacité de production d'eau potable globale du territoire. Elle transfère la majorité de sa production sur l'usine de la Môle située à Cogolin par une conduite d'adduction en béton armé à âme en tôle de diamètre 600 mm. L'eau est ensuite pompée depuis l'usine de la Môle vers l'ensemble du territoire, hors Sainte-Maxime (desservie par l'usine de production d'eau potable de Basse Suane).

Trois casses successives ont eu lieu sur cette canalisation stratégique entre l'usine de la Verne et l'usine de la Môle : le 3 août, le 21 août puis le 22 août, à chaque fois en début de matinée.

Les conditions d'intervention sur ce type de canalisation (gros diamètre, matériau peu usuel) ont nécessité un délai de réparation d'environ 24 heures avant chaque remise en service, en tout début de matinée du lendemain des casses.



Remplacement d'un tronçon de canalisation dans la nuit du 3 au 4 août

### Conséquences pour les usagers

Le linéaire important du réseau et les fortes consommations en période estivale ont eu pour conséquence que la desserte en eau de certains secteurs n'a pu être rétablie que 24h après la remise en service. Certains usagers ont donc subi les manques d'eau pendant plus de 48 heures. Les secteurs les plus touchés par les manques d'eau ont été les plages de Ramatuelle et la plaine des Salins à Saint-Tropez. Des manques d'eau ont aussi eu lieu à Cavalaire, La Croix Valmer (Barbigoua), Gassin et Grimaud (Beauvallon / Bartole).

Des points de distribution d'eau en bouteille ont été mis en place à Saint-Tropez, Ramatuelle, Gassin, Grimaud et La Croix Valmer. Par ailleurs, les établissements touristiques disposant de cuves ont été approvisionnés par camion-citerne.

Une communication aux usagers a été réalisée par la Communauté de communes via la page Facebook de la collectivité et par le délégataire VEOLIA par SMS.

### Diagnostic et expertise

La canalisation en service a été posée dans les années 1980, elle a donc 40 ans pour une durée de vie estimée entre 80 et 100 ans pour ce type de matériau. Les casses ne sont pas dues à un défaut de gestion patrimoniale. Une expertise a donc été menée afin d'identifier les causes de ces casses et de s'assurer de l'intégrité de la conduite.

Une modélisation mathématique de la canalisation a permis d'en simuler le fonctionnement hydraulique et de mettre en évidence les à-coups de pression auxquels elle est soumise lors des régimes transitoires (mise en route / arrêt des pompes, ouverture / fermeture des vannes). C'est bien un de ces à-coup hydrauliques, phénomène connu sous le nom de « coup de bélier », qui est à l'origine des casses. Plusieurs décisions ont depuis été actées afin de veiller à ce qu'une situation similaire à celle connue cet été ne se reproduise pas.

L'ensemble du tronçon de la canalisation a fait l'objet d'une inspection télévisée, qui a permis de vérifier que la canalisation se trouve en bon état. Enfin, la canalisation a été isolée et portée à une pression supérieure à sa pression de service habituelle, et aucune fuite n'a été constatée.



Inspection par caméra en décembre 2020



### LES CHIFFRES CLÉS

- Volume d'eau brut prélevé : **15,2 millions de m<sup>3</sup>** dont environ 40% de ressource locale
- Rendement moyen du réseau d'eau potable : **86%**
- Taux de conformité physico-chimique : **100%**
- Taux de conformité microbiologique : **100%**

## Sécurisation

Au regard du caractère stratégique de la liaison entre les usines de la Verne et de la Môle, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable réalisé entre 2015 et 2017 avait identifié la nécessité de doubler la liaison. Il s'agit de poser une nouvelle canalisation, en parallèle de la canalisation déjà en service, en diamètre 600 mm sur un linéaire d'environ 9 km. A ce stade, cette opération est estimée à 5,7 millions d'euros HT.

La maîtrise d'œuvre de cette opération, dont la consultation avait été lancée avant les casses du mois d'août, a été attribuée. La réunion de démarrage s'est tenue le 19 octobre 2020. Au regard des contraintes foncières et réglementaires, le planning prévoit une mise en service de la nouvelle canalisation en 2025.

## Réhabilitation des réservoirs d'eau potable

En 2020, la Communauté de communes a poursuivi sa politique de gestion patrimoniale en réhabilitant deux réservoirs d'eau potable :

- ✕ le réservoir de Gigaro sur la commune de La Croix Valmer, construit en 1976 et d'une capacité de 300 m<sup>3</sup>;
- ✕ le réservoir de Thalassa sur la commune de Cavalaire-sur-Mer, construit en 1980 et d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>.



Réhabilitation du réservoir de Thalassa

La réhabilitation a principalement consisté à traiter les dégradations sur le béton et à reprendre l'étanchéité par l'application d'un revêtement de type résine époxy sur toutes les surfaces intérieures.

Les réservoirs sont des équipements essentiels qui contribuent à améliorer et sécuriser les conditions de distribution de l'eau. Ils permettent de faire face à des pics de consommation. C'est aussi une réserve qui garantit l'autonomie en cas d'incident sur le réseau d'eau potable. D'une durée de vie moyenne de 50 ans, ces équipements font l'objet d'une surveillance régulière pour vérifier l'intégrité de leur structure et leur étanchéité. Au total, ce sont trois réservoirs qui ont fait l'objet de travaux ces dernières années, pour un montant total de 850 000 euros hors taxes (celui de La Croix - construit en 1968 et d'une capacité de 2000 m<sup>3</sup> - ayant été restauré en 2019).

## Chantiers sur les réseaux d'eau potable

De nombreux chantiers ont été réalisés sur le réseau, que ce soit pour du renouvellement, de l'extension ou du renforcement.

Quelques réalisations 2020 :

- ✕ renforcement du réseau d'eau potable dans le quartier de Guerrevielle à Grimaud : le réseau a été renforcé avec des tuyaux en polyéthylène PEHD 125 mm sur un linéaire d'environ 600 mètres afin de permettre la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie du quartier ;

- ✕ renforcement du réseau d'eau potable dans le quartier du Parc des Salins à Saint-Tropez : le réseau a été renforcé en PEHD 250 mm sur un linéaire d'environ 320 mètres afin de permettre la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie du quartier ;
- ✕ extension du réseau d'eau potable chemin de la chapelle Saint-Laurent à Gassin : le réseau a été prolongé de 230 mètres en PEHD 125 mm afin de desservir 6 habitations, jusque-là alimentées en eau par des forages privés ;
- ✕ extension du réseau d'eau potable chemin de la carraire Saint-Pierre à Grimaud : le réseau a été prolongé de 165 mètres en PEHD 125 mm afin de desservir 4 habitations, jusque-là alimentées en eau par des forages privés.



Renforcement du réseau d'eau potable à Guerrevielle



Réhabilitation du réservoir de Gigaro



Renforcement du réseau d'eau potable dans le Parc des Salins



## Contrôle des installations d'assainissement non collectif

### NOMBRE DE CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2020

- Contrôle dans le cadre d'une vente : **150**
- Contrôle de la conception dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une construction neuve : **146**
- Contrôle de la réalisation dans le cadre d'une réhabilitation ou d'une construction neuve : **69**
- Contrôle périodique : **5**



Contrôle d'installations d'assainissement non collectif

40

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré pour partie en régie, pour partie par des contrats de délégations de service public.

Jusqu'au 13 avril 2020, le service public d'assainissement non collectif de Sainte-Maxime était géré par la CMESE dans le cadre d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 14 avril 2015 pour

une durée de 5 ans. À compter du 14 avril 2020, les élus communautaires ont fait le choix de poursuivre la gestion du service en régie, portant ainsi à neuf le nombre de communes en régie.

Des contrats de délégation de service public sont toujours en cours sur les communes du Plan de la Tour, de Rayol-Canadel-sur-Mer et de Saint-Tropez.

Environ 5 000 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire.

L'activité du service consiste à contrôler ces installations dans le cadre de vente, de construction, mais également à effectuer des contrôles périodiques, à un pas de temps défini dans le règlement de service.



Contrôle d'installations d'assainissement non collectif





# CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Établissement public d'enseignement artistique agréé par l'État (3e catégorie), le Conservatoire propose des enseignements en musique et en danse, tant aux enfants qu'aux adultes.

## Organisation du conservatoire

L'organisation administrative et pédagogique du Conservatoire se réfère aux textes cadres du Ministère de la Culture ainsi qu'aux schémas nationaux et départementaux d'orientation pédagogique.

Intégré à la Communauté de communes depuis janvier 2018, le Conservatoire compte 30 agents (24 enseignants et 6 agents administratifs). Les cours sont dispensés du lundi au samedi, principalement sur deux sites : Sainte-Maxime et Cogolin. Plusieurs communes mettent à disposition des locaux afin que certains cours puissent être dispensés localement.

La réorganisation du service administratif, engagée en 2019, s'est poursuivie pour une optimisation du service à l'attention des usagers et des enseignants. Il est composé d'un directeur, une directrice adjointe, deux assistantes administratives et deux agents d'accueil.



Cours de danse classique

## Projet d'établissement

Le travail autour du nouveau Projet d'Établissement a débuté fin 2020, avec retard mais conformément à la méthodologie qui avait été validée. Quatre groupes de travail sont constitués autour de 4 axes et leurs déclinaisons respectives. Avec pour objectif la rédaction d'une première version du Projet d'Établissement en novembre 2021.

## Enseignements dispensés au conservatoire

Pour cette année 2020, qui couvre la fin d'année scolaire 2019/2020 et la rentrée 2020/2021, le Conservatoire a accueilli 649 élèves, pour moitié en danse (328) ou en musique (365). 38 élèves suivent un double-cursus.

Les communes les mieux représentées en nombre d'élèves sont Cogolin, Sainte-Maxime et Saint-Tropez. Viennent ensuite les communes de Grimaud, Gassin, La Garde Freinet, Ramatuelle, La Mole, Le Plan de la Tour, La Croix Valmer, Cavalaire-sur-Mer et Rayol-Canadel-sur-Mer.

À noter que les communes de La Croix Valmer et de Cavalaire-sur-Mer disposent encore d'une offre municipale en musique et/ou en danse (OMC et MJC).

Rapporté au nombre d'habitants, les trois communes les mieux représentées sont : La Garde Freinet, La Mole et Saint-Tropez.

Le temps hebdomadaire total d'heures d'enseignement est de 500 heures pour l'ensemble des départements : Interventions en Milieu Scolaire, Musique « classique », Musiques Actuelles Amplifiées, Danse (classique, contemporain et jazz).



Cours de violoncelle



Cours de flûte traversière



## Actions en milieu scolaire

### Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

Ces IMS représentent un total de 39h00 pour 1 511 élèves qui bénéficient de ces actions sur sept communes.

Ces 39 heures sont effectuées par les six musiciens intervenants en milieu scolaire. Dans le cadre de ces interventions et de leur mise en place, les musiciens intervenants organisent des concertations hebdomadaires avec les enseignants des écoles, en fonction des différents projets, ce qui représente 6h de coordination-logistique. Ils sont présents sur 13 écoles primaires et travaillent en collaboration avec les équipes enseignantes sur la réalisation de 20 projets d'éducation musicale. Deux d'entre eux interviennent dans le cadre du dispositif des orchestres à l'école.

- ✕ Cogolin : 11h
- ✕ La Garde Freinet : 3h
- ✕ Gassin : 5h
- ✕ Grimaud : 4h30
- ✕ Le Plan de la Tour : 1h
- ✕ Saint-Tropez : 5h30
- ✕ Sainte-Maxime : 9h

### Dispositif Orchestre à l'École (OAE)

Proposé par le Conservatoire en partenariat avec l'Éducation Nationale, ce dispositif a été mis en place depuis 2009 dans les écoles primaires du golfe de Saint-Tropez avec 2 propositions d'ensemble :

- ✕ un orchestre de cordes : Violons, altos, violoncelles, contrebasses ;
- ✕ un orchestre de cuivres : Trompettes, barytons, trombones, cornets.

Ce dispositif est reconnu par l'Éducation Nationale pour ses résultats très positifs tant sur les acquisitions cognitives des enfants que sur leur comportement général au sein de la classe.

La formation (2 heures par semaine) est

réalisée sur deux années consécutives avec les mêmes enfants d'une école. Le dispositif est mis en place avec des enseignants volontaires qui en ont fait la demande auprès de l'Inspection.

Sur l'année scolaire 2020/2021, le Conservatoire intervient dans 2 écoles primaires du golfe de Saint-Tropez, auprès de 56 élèves au total.

### Dispositif de Classes à Horaires Aménagées Musique (CHAM)



Cours de trompette pour une élève en classe CHAM

Grâce à son partenariat avec le collège Gérard-Philippe de Cogolin, le Conservatoire propose un dispositif accessible de la 6e à la 3e permettant aux élèves de bénéficier d'un aménagement de leurs horaires scolaires pour se consacrer à leurs études musicales.

Sur l'année scolaire 2020/2021, 37 élèves suivent leur formation au sein des Classe à Horaires Aménagés (CHAM).

Instrument	Effectif
Piano	10
Trompette	3
Violon	6
Guitare	3
Flûte traversière	4
Flûte traversière	3
Clarinette	1
Alto	0
Voix	7

## Resultats aux examens

En 2020, 14 élèves de Cycle II ont obtenu un Brevet d'Étude Musicale ou Chorégraphique (BEM/BEC) et trois élèves de Cycle III ont obtenu un Certificat de Fin d'Étude Musicale ou Chorégraphique (CFEM/CFEC).

## Continuité des enseignements pendant la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire, l'équipe administrative et les enseignants du Conservatoire ont tout mis en œuvre pour que les élèves puissent poursuivre au mieux leur pratique artistique. En effet, si les élèves en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), les élèves en Cycle III en Musique et en Danse et les élèves danseurs préparant les concours d'entrée aux écoles supérieures, ballets ou Examen d'Aptitude Technique (EAT) ont pu suivre les cours en présentiel, ce n'est pas le cas de tous les musiciens ou danseurs. En dehors des interventions en milieu scolaire et du dispositif Orchestre à l'école, tous les autres cours, ainsi que les spectacles, ont été suspendus. Les 24 enseignants ont donc mis en place des dispositifs de cours en ligne. Malgré certaines difficultés (équipement informatique inégal dans les familles, manque de créneaux en ligne...) les enseignants ont proposé des rendez-vous en visio avec chacun de leurs élèves pour les accompagner dans leur pratique et conserver un lien si essentiel. ■



Enregistrement vidéo d'un cours pour les élèves en éveils et initiation



# AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

## Déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique se poursuit, malgré un retard annoncé dû à la situation sanitaire et les problèmes techniques qui complexifient l'organisation des travaux et études sur le terrain.



Travaux de déploiement de la fibre à Cogolin

Au 31 décembre 2020, 31 611 prises étaient construites sur le territoire. Ces prises sont dites « raccordables ». Elles sont construites entre le NRO (central téléphonique) et le PBO (Point de Branchement Optique) au plus près des bâtis. Elles font l'objet d'un contrôle technique et seront remontées sur le système d'information de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), qui impose un délai de trois mois pendant lequel les opérateurs pourront se positionner sur la commercialisation de ces prises. Le rôle des collectivités s'arrête à ce stade. Il appartient aux opérateurs d'installer leurs éléments techniques afin de proposer le raccordement à leurs clients.

L'utilisateur, dont la prise se trouve au stade d'éligibilité, peut prendre contact avec un opérateur qui réalisera le raccordement final entre le point de branchement et le point terminal à l'intérieur du logement ou du local professionnel. Les supports de la fibre en aérien ou en souterrain sur la partie privative des propriétés doivent être connus et en bon état pour recevoir la fibre. Les travaux éventuels seront à la charge du propriétaire.

Il est à noter que chaque copropriété doit signer une convention avec le délégataire afin d'autoriser les études et travaux sur leurs parties privatives. Les gestionnaires seront contactés par les entreprises chargées du déploiement. Par anticipation, et afin de faciliter la tâche du délégataire, ces derniers peuvent contacter le service Aménagement Numérique du Territoire à l'adresse mail suivante : [ant@cc-golfedesainttrophez.fr](mailto:ant@cc-golfedesainttrophez.fr)

## TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

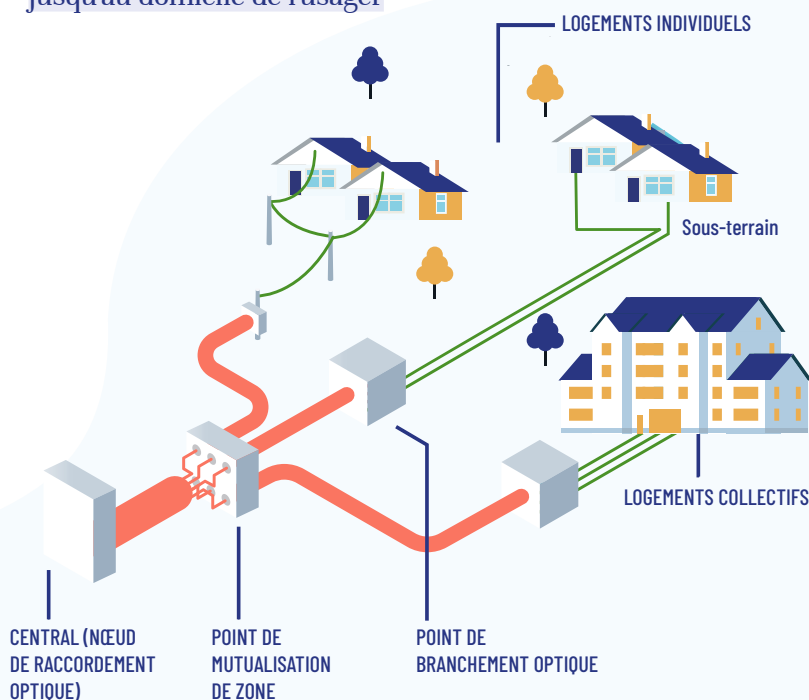
[www.vartreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite](http://www.vartreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite)



- Étude terrain en cours
- Travaux déploiement en cours
- Raccordement en cours de finalisation
- Disponible à la commercialisation

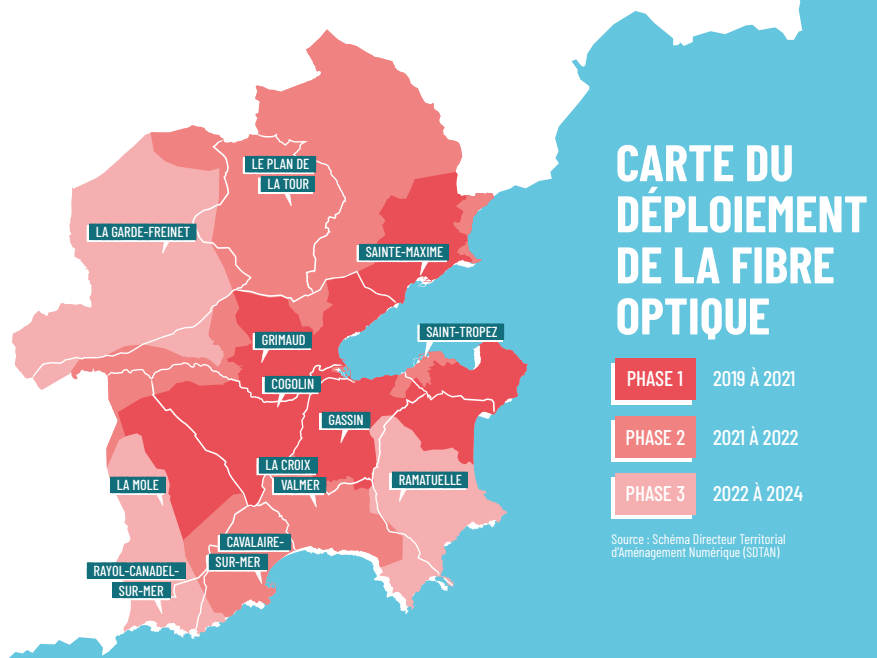
L'application mise à disposition par VarTHD - le délégataire chargé de la construction du Réseau d'Initiative Public\* - permet aux usagers de consulter l'état d'avancement de leur quartier.

## Étapes de raccordement de la fibre jusqu'au domicile de l'utilisateur



- Déploiement de la fibre par le Réseau d'Initiative Public\*
- Commercialisation de la fibre par les fournisseurs d'accès

\* Réseau d'Initiative Publique (RIP) : c'est un projet mis en place par des collectivités territoriales pour favoriser le déploiement de la fibre optique, là où les opérateurs télécoms n'ont pas souhaité investir lors de l'appel à projet de l'État en 2012, les territoires ruraux n'étant pas suffisamment rentables.



## CARTE DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

PHASE 1	2019 À 2021
PHASE 2	2021 À 2022
PHASE 3	2022 À 2024

Source : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

### État d'avancement de la fibre au 31 décembre 2020

Commune	Prises raccordables	Prises disponibles à la commercialisation	Prises commercialisées
Cavalaire	0	0	0
Cogolin	7 672	6 453	980
Gassin	2 442	1 863	267
Grimaud	3 730	1 148	121
La Croix Valmer	2 671	0	0
La Garde-Freinet	280	0	0
Ramatuelle	81	0	0
Le Plan de la Tour	0	0	0
Ramatuelle	294	138	0
Rayol Canadel	0	0	0
Sainte-Maxime	12 556	6 317	859
Saint-Tropez	1 504	1 107	197
<b>Total</b>	<b>31 611</b>	<b>17 026</b>	<b>2384</b>

## Dispositif **new deal mobile**

L'Aménagement Numérique du Territoire gère également le suivi du dispositif New Deal Mobile permettant de résorber les zones blanches (sans réseau) et grises (réseau de mauvaise qualité ou accessible uniquement à l'extérieur des bâtiments) déficitaires sur le plan des réseaux de téléphonie mobile.

La collectivité a réalisé 7 signalements sur le site France Mobile permettant de remonter les sites n'ayant pas ou peu de couverture sur les communes du territoire.

Deux sites sont en cours d'étude pour la recherche d'un terrain compatible

géographiquement ou techniquement :

- ✕ La Garde-Freinet (Hameau de la Basse et de la Haute Cours) ;
- ✕ Le Plan de la Tour (Hameau des Gastons et des Bassinets).

Le site de Grimaud couvrant le quartier de Val de Gilly est en cours de construction et devrait être ouvert avant l'été 2021. Un deuxième site sur la commune du Plan de la Tour (Les Pierrons) a été validé par la mission France Mobile en fin d'année 2020. Trois autres sites feront l'objet d'études

radio en 2021 ou 2022 :

- ✕ La Mole (Quartier Murènes, Pachacaïd et Quartier des Corbières – Les Guïols) ;
  - ✕ Gassin (Centre Hospitalier, Collège, Lycée).
- Ces opérations sont entièrement financées par les opérateurs. Les sites implantés sont multi opérateurs, c'est-à-dire que les trois grands réseaux seront présents. L'opération est menée par un opérateur « leader » chargé de gérer le projet dans son intégralité jusqu'à l'allumage de l'antenne et la mise à disposition du service. ■

# RESSOURCES

Le grand chantier de l'année 2020 a été, pour la Communauté de communes, la poursuite et l'achèvement des travaux de l'extension de l'Hôtel communautaire. Une réalisation loin d'être anecdotique, puisqu'elle a permis, peu à peu, de rassembler l'ensemble des services intercommunaux, avec une finalisation de ces regroupements en 2021. Les agents de la Communauté de communes sont désormais ensemble pour assurer leur rôle d'agent de service public, au plus près des administrés pour concrétiser au mieux les objectifs des projets impartis.



Les effectifs gérés par la Direction des Ressources Humaines se sont stabilisés à 198 agents en 2020. La population des non titulaires est passée de 36 en 2019 à 42 en 2020 pour pallier des départs de titulaires : de 162 en 2019 à 156 en 2020.

Les agents rémunérés au 31/12/2020 (CAE et apprenti non inclus) se répartissent de la manière ci-contre (cf. graphiques 1 et 2).

L'âge moyen des agents est passé de 46,27 ans en 2019 à 46,63 ans en 2020 (cf. graphique 3).

L'année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire qui a beaucoup mobilisé la Direction des Ressources Humaines sur la conduite du plan de continuité, la mise en place d'un plan de prévention et d'un cadre du télétravail ainsi que le suivi de l'actualité statutaire relative à la crise. L'activité formation a évidemment été fortement impactée également, avec seulement 64 agents (112 en 2019) qui sont partis en formation pour 31 actions de formations réalisées représentant 132 jours de formation.

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 :

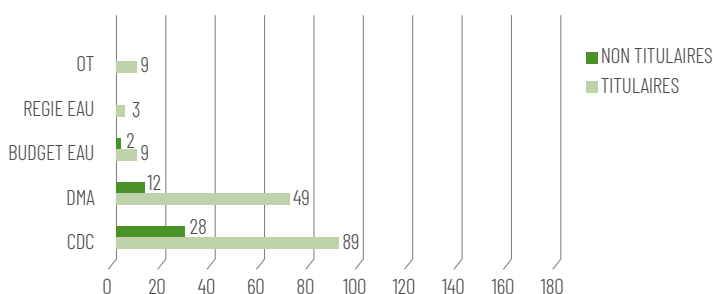
- ✕ ajustement de la procédure de recrutement des contractuels ;
- ✕ élargissement des cas de recrutement sur emplois permanents (contrat de 3 ans aux catégories B et C) ;
- ✕ étude de la mise en place du contrat de projet ;
- ✕ mise en place de la rupture conventionnelle ;
- ✕ réforme des règles relatives à la disponibilité ;
- ✕ adaptation du compte rendu d'entretien professionnel avec une information sur le CPF (Compte Personnel Formation) ;
- ✕ préparation des Lignes Directrices de Gestion qui vont définir les orientations stratégiques des Ressources Humaines.

Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines a amorcé un projet de refonte des horaires de travail et déployé progressivement un outil de gestion des congés décentralisé. Elle a travaillé aussi en 2020 à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition d'un nouveau logiciel RH, dont le déploiement interviendra au cours du dernier trimestre 2021. ■

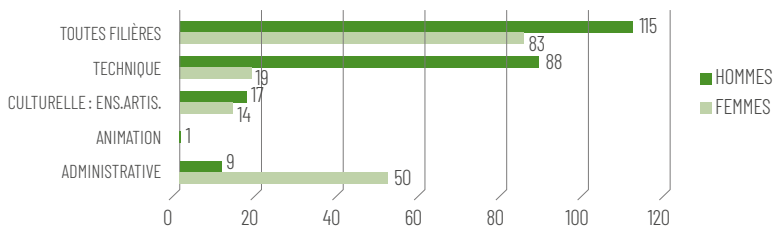


Cérémonie des vœux au personnel organisée le 27 janvier 2020

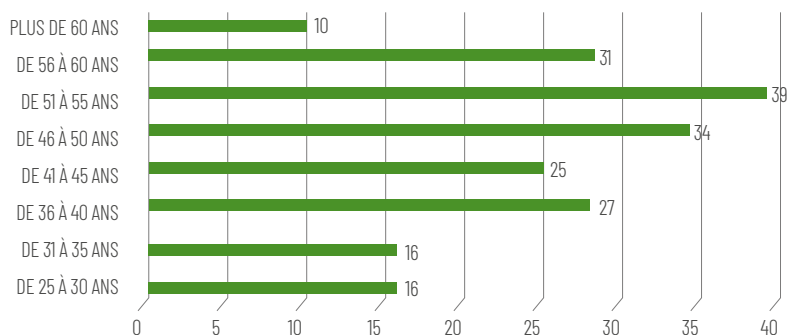
## 1. RÉPARTITION DES TITULAIRES ET NON TITULAIRES PAR BUDGET



## 2. RÉPARTITION H/F PAR FILIÈRE

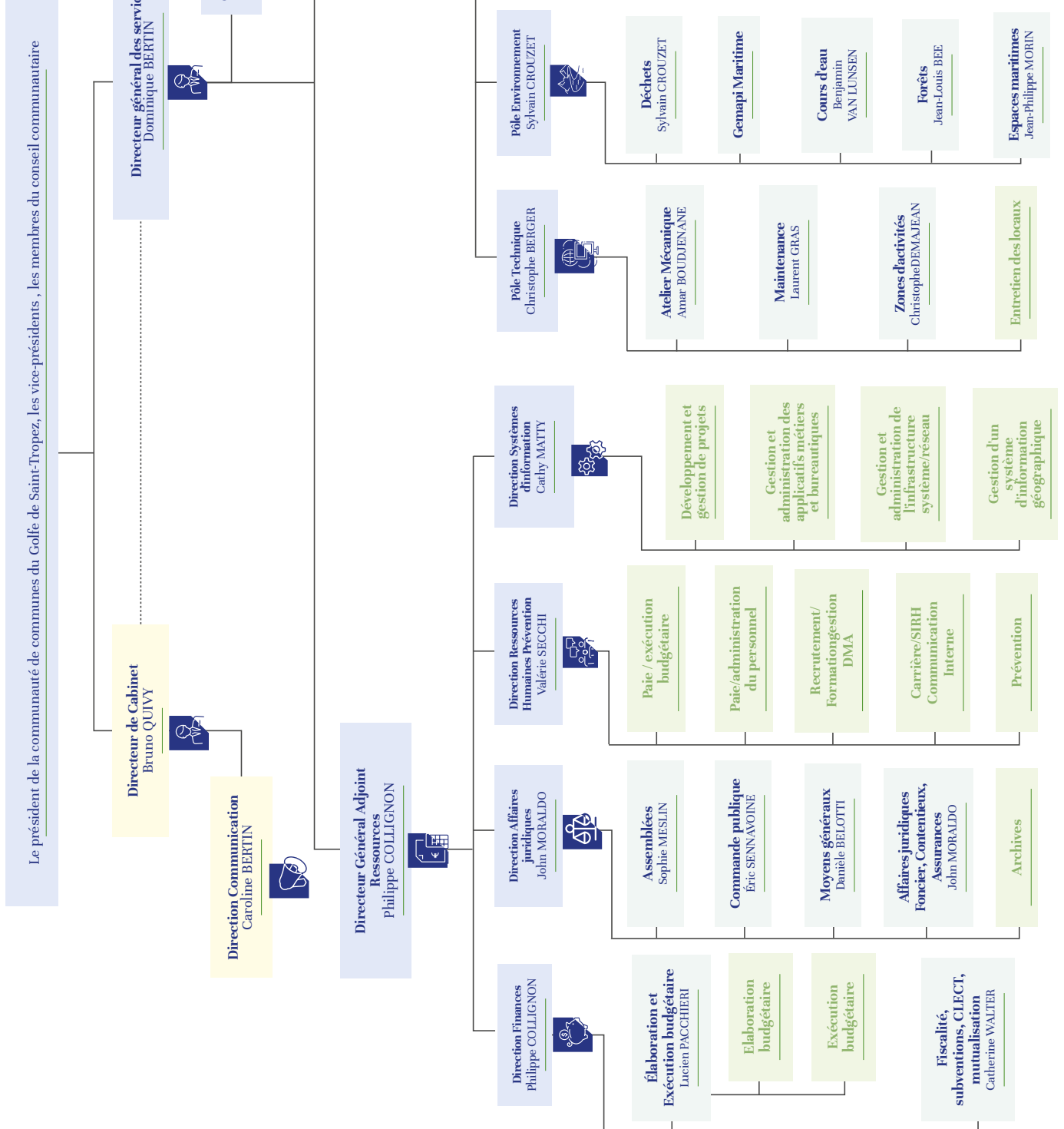


## 3. PYRAMIDE DES ÂGES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ



# ORGANIGRAMME

AU 31 DÉCEMBRE 2020





# MOYENS FINANCIERS

En 2020, comme en 2019, le Conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti, la CFE, la taxe des ordures ménagères ainsi que la taxe GEMAPI qui finance la lutte contre les inondations, l'érosion maritime et la submersion marine.

## LES CHIFFRES CLÉS

- **6 budgets**
- **3 262 engagements de dépenses**
- **273 engagements de recettes**
- **7 224 mandats**
- **3 078 titres de recettes**
- **5 236 biens inscrits à l'inventaire pour une valeur de 150 000 000 euros**



### *Le budget annexe de l'Office de tourisme communautaire*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section de fonctionnement : 759 015 €  
✕ Section d'investissement : 46 476 €

### *Le budget annexe DSP eau potable*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section d'exploitation : 8 415 560 €  
✕ Section d'investissement : 13 514 727 € en dépenses et 38 171 012 € en recettes

### *Le budget annexe Régie eau potable*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section d'exploitation : 935 025 €  
✕ Section d'investissement : 654 289 €

### *Le budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section d'exploitation : 52 957 €  
✕ Section d'investissement : 241 €

## Commission locale d'évaluation **des charges transférées (CLECT)**

Réunie le 21 janvier 2020, cette commission a examiné et évalué les charges transférées pour les compétences suivantes :

- ✕ GEMAPI Maritime à La Croix Valmer et Rayol-Canadel-sur-Mer ;
- ✕ chemins de randonnée à Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Grimaud, La Garde-Freinet et Le Plan de la Tour.

## Financements **externes**

Au 31 décembre 2020, 224 dossiers de subvention actifs représentent un montant attribué de subventions de 20 428 439,96 euros (arrêtés attributifs en notre possession). La Communauté de communes a encaissé un montant de 5 606 904 euros, ce qui nous donne un taux de réalisation de 27,45 %.

## Comptes **administratifs 2020**

L'ensemble des comptes de gestion dressés par le comptable, en ce qui concerne la gestion des crédits autorisés par le Conseil communautaire au titre de l'exercice 2020, sera en cours de rapprochement avec les comptes administratifs début 2021. Bien que proche de la réalité, les différents montants et tableaux ci-dessous sont prévisionnels.

### *Budget principal*

#### **Les résultats**

Le Compte Administratif 2020 se solde par un résultat positif de la section de fonctionnement de 6 916 987,09 euros et par un excédent de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser à 593 120,91 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser porte cet excédent d'investissement à 1 790 773,04 euros.

## Gestion de six budgets

La Direction des Finances gère dorénavant six budgets (le budget annexe des zones d'activités ayant été soldé suite à l'acquisition du dernier terrain dans la zone d'activités de Saint-Maur à Cogolin).

### *Le budget principal*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section de fonctionnement : 36 625 653 €  
✕ Section d'investissement : 14 291 781 €

### *Le budget annexe des déchets ménagers et assimilés*

Montant inscrit au budget de l'exercice 2020 :  
✕ Section de fonctionnement : 28 661 354 €  
✕ Section d'investissement : 13 008 249 €



Il est à noter qu'en 2020, la Communauté de communes a reçu la somme de 800 000 euros au titre du préjudice touristique et perte d'image suite au sinistre pollution hydrocarbures. Ce montant s'ajoute aux 161 770,80 euros déjà perçus en 2019. Cette somme sera utilisée pour la promotion du territoire.

### Les consommations de crédits

Le pourcentage de consommation des crédits des dépenses réelles de fonctionnement, qui est de 93,04 %, est stable par rapport à celui de 2019 qui était de 93,25 %.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, globalement, le taux de réalisation est de 107,77 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement, de 63,84 %, est supérieur à celui de 2019 qui était de 46,33 %.

Concernant les recettes réelles d'investissement, le taux de réalisation est de 82,99 %.

En outre, les restes à réaliser (RAR) sur 2020 s'élevaient à 617 374,59 euros en dépenses et à 1 815 026,72 euros en recettes.

Le budget principal 2020 a été impacté par la pandémie liée au COVID 2019.

En effet, la Communauté de communes a dû faire face à :

- ✗ des pertes de recettes, en particulier sur la contribution des entreprises sur la valeur ajoutée : - 436 000 euros ;
- ✗ des dépenses non prévues pour lutter contre la propagation du virus afin de protéger les agents publics et les usagers fréquentant nos locaux (achats de masques, gels hydro alcooliques, plexiglas...) : 192 449,65 euros.

De plus, la Communauté de communes a mis en œuvre une politique de soutien aux entreprises du territoire à travers, notamment, deux outils :

- ✗ une aide directe de la Communauté de communes de 1 500 euros pour les entreprises de moins de 4 salariés présentant un chiffre d'affaires inférieur à 600 000 euros HT : 232 500 euros ;
- ✗ des subventions via un fonds régional à l'association Initiative Var pour un montant de 114 498 euros.

### La dette

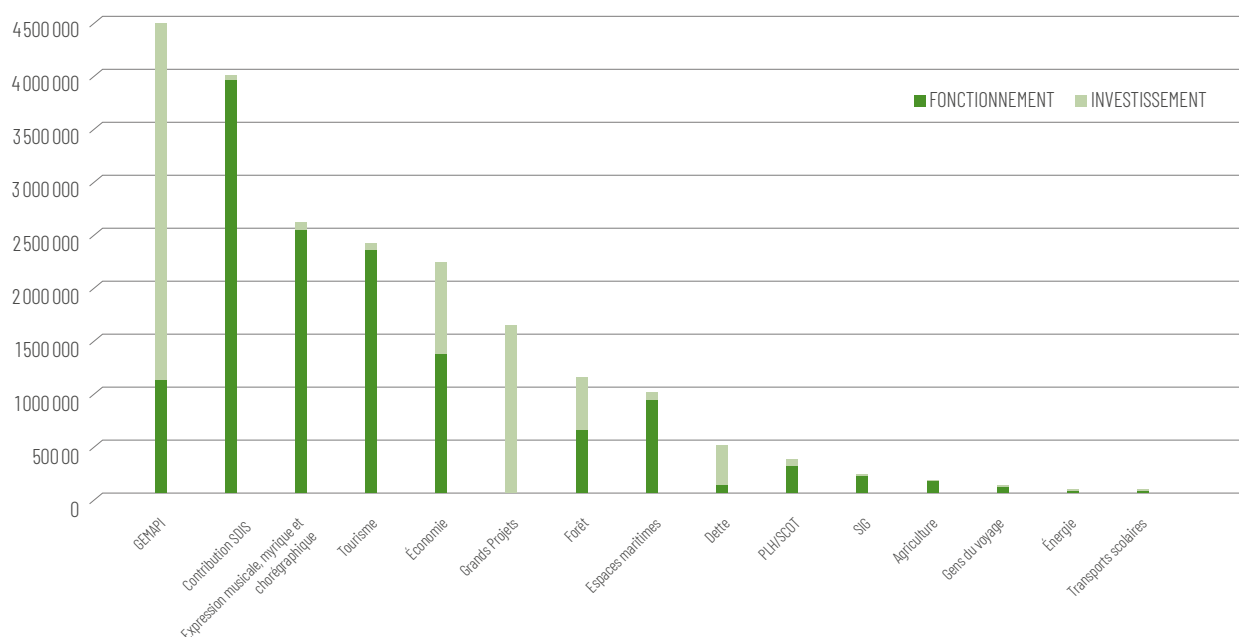
En 2020, la Communauté de communes n'a pas fait appel à l'emprunt. Les emprunts contractés sur le budget principal sont tous classés en catégorie A selon la norme Gissler.

- ✗ Le taux moyen des intérêts est de 1,557%.
- ✗ La durée moyenne de 14,86 années.
- ✗ La capacité de désendettement est de 0,62 an en 2020.



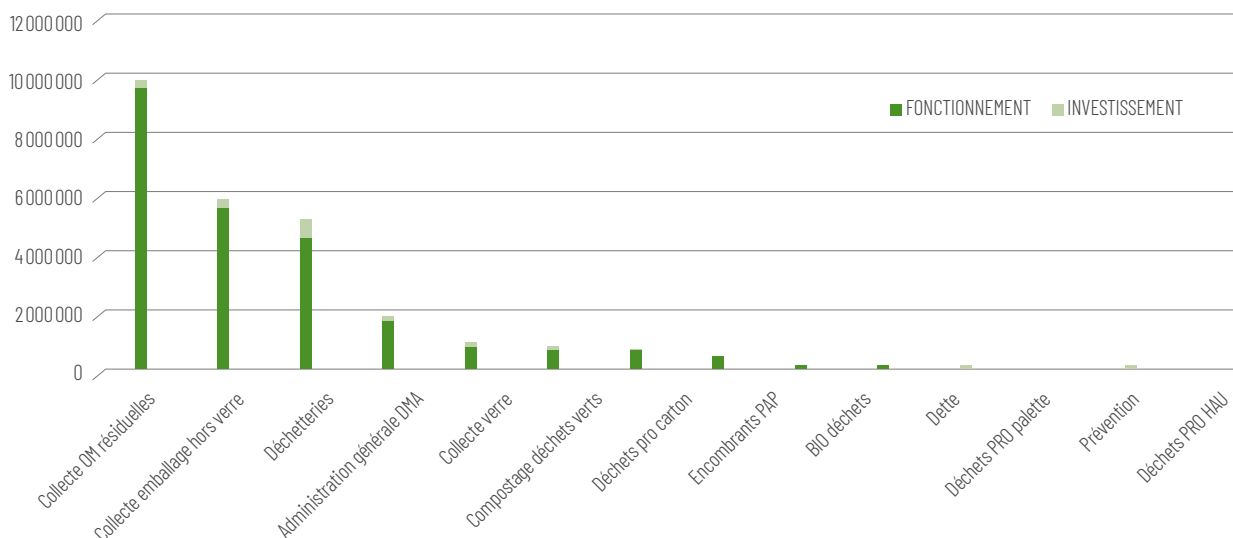
Le graphique ci-dessous représente la répartition des crédits de dépenses constatés par grand domaine d'activité.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES (BUDGET PRINCIPAL)





## RÉPARTITION DES DÉPENSES (BUDGET DMA)



### Budget annexe des DMA

#### Les résultats

Le Compte Administratif 2020 du budget DMA se solde par un résultat positif de la section de fonctionnement de 5 626 969,59 euros et par un excédent de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser, à 8 160 325,67 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser fait apparaître un excédent de financement de 8 216 895,97 euros.

#### Les consommations de crédits

Le taux de consommation des dépenses réelles de fonctionnement est de 85,47 %. Il est inférieur à celui de 2019 qui s'élevait à 93,26 %. Globalement, le taux de réalisation des recettes est de 103,81 %.

Le taux de consommation des dépenses réelles d'investissement s'élève à 12,31 %.

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 78,75 %.

En outre, les restes à réaliser (RAR) sur 2020 s'élèvent à 168 886,70 euros en dépenses et à 225 457 euros en recettes.

#### La dette

Comme pour le budget principal, les emprunts contractés sur le budget annexe des déchets ménagers sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

- ✗ Au 31 décembre 2020, le taux moyen des intérêts est de 3,605 %.
- ✗ La durée moyenne est de 8,8 années.
- ✗ La capacité de désendettement ressort à 0,03 an en 2020.

### Budget annexe de l'OTC

#### Les résultats

Le Compte Administratif 2020 se solde par un résultat positif de la section de fonctionnement de 12 760,33 euros et par un besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser, à 829,30 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser ramène ce besoin de financement à 416,01 euros.

#### Les consommations de crédits

Le pourcentage de consommation des crédits des dépenses réelles de fonctionnement est de 90,39% contre 88,49 % en 2019.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, globalement, le taux de réalisation est de 89,61 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 49,73 % ; celui des recettes est de 112,30 %.

En outre, les restes à réaliser (RAR) sur 2020 s'élèvent à 1 363,71 euros en dépenses et à 1 777 euros en recettes.

### Budget annexe DSP Eau potable

#### Les résultats

Le Compte Administratif 2020 se solde par un résultat positif de la section d'exploitation de 4 605 739,85 euros et par un excédent de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser, à 33 238 895,41 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser ramène cet excédent de financement à 31 980 959,58 euros.

#### Les consommations de crédits

Le pourcentage de consommation des crédits des dépenses réelles d'exploitation, qui est de 85,91 %, est supérieur à celui de 2019 qui était de 78,56 %.

S'agissant des recettes réelles d'exploitation, globalement, le taux de réalisation est de 122,25 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement, de 16,80 %, est inférieur à celui de 2019 qui était de 27,48 %.

Concernant les recettes réelles d'investissement, le taux de réalisation est de 100,39 %.

En outre, les restes à réaliser (RAR) sur 2020 s'élevaient à 1 367 935,83 euros en dépenses et à 110 000 euros en recettes.

### La dette

Comme pour les budgets principal et DMA, les emprunts contractés sur le budget annexe de la DSP eau potable sont tous classés en catégorie A selon la charte Gissler.

- ✕ Au 31 décembre 2020, le taux moyen des intérêts est de 0,489 %.
- ✕ La durée moyenne est de 13,75 années.
- ✕ La capacité de désendettement ressort à 0,44 an en 2020.

## Budget annexe Régie Eau potable

### Les résultats

Le Compte Administratif 2020 se solde par un résultat positif de la section d'exploitation de 195 149,88 euros et par un excédent de la section d'investissement qui s'élève, avant intégration des restes à réaliser, à 381 380,36 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser ramène cet excédent de la section d'investissement à 299 935,68 euros.

### Les consommations de crédits

Le pourcentage de consommation des crédits des dépenses réelles d'exploitation, qui est de 64,90 %, est légèrement inférieur à celui de 2019 qui était de 65,82 %.

S'agissant des recettes réelles d'exploitation, globalement, le taux de réalisation est de 91,83 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement, de 21,40 %, est inférieur à celui de 2019 qui était de 54,82 %.

Concernant les recettes réelles d'investissement, le taux de réalisation est de 84,82 %.

En outre, les restes à réaliser (RAR) sur 2020 s'élevaient à 81 444,68 euros en dépenses et il n'y en a pas en recettes.

## Budget annexe SPANC

### Les résultats

Le Compte Administratif 2020 se solde par un résultat positif de la section d'exploitation de 26 236,26 euros. Le solde entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser fait ressortir un excédent de financement de 240,80 euros.

### Les consommations de crédits

Le pourcentage de consommation des crédits des dépenses réelles d'exploitation, qui est de 68,48 %, est inférieur à celui de 2018 qui était de 86,50 %.

S'agissant des recettes réelles d'exploitation, globalement, le taux de réalisation est de 118,02 %.

Il n'y a pas de réalisation en dépenses d'investissement.

Concernant les recettes réelles d'investissement, le taux de réalisation est de 100 %. ■





La Direction a intégré un nouveau service en son sein en fin d'année 2020, à savoir les Moyens généraux, avec 0,5 ETP, ainsi qu'une nouvelle mission « Archives » dont le poste afférent ne sera créé qu'en 2021. La Direction des Affaires Juridiques gère donc dorénavant les services suivants :

- ✕ Commande publique ;
- ✕ Assemblées ;
- ✕ Juridique, Foncier, Assurances ;
- ✕ Moyens généraux ;
- ✕ Archives.

## Commande publique

Durant l'année écoulée, 68 marchés publics ont été passés. Parmi eux, 8 sont des appels d'offres. Il rentre également dans ce comptage une procédure de délégation de service public concernant la concession de service public d'eau potable de la commune de Sainte-Maxime. Sa valeur est de 9 776 000 euros HT.

Parmi les dossiers majeurs, on peut relever les travaux de construction d'un nouveau

réservoir de 5000 m<sup>3</sup> dans le cadre du projet d'extension du réservoir de Négresse à Cogolin d'un montant de 1 955 567,20 euros HT.

À noter également la rénovation et la construction des déchèteries de la CCGST. Le lot 1 de terrassements, génie civil, voirie et réseau divers ainsi que le lot 3 d'éclairage, systèmes, vidéo protection, contrôle d'accès ont été attribués pour un montant de 6 228 493,90 euros HT pour le lot 1 et 569 589 euros HT pour le lot 3.

Enfin, le marché de conception réalisation selon la procédure de dialogue compétitif pour la création d'une plateforme de compostage des déchets sur la commune de La Mole, lancé fin 2019, a été notifié le 22 décembre dernier pour un montant de 6 596 763,57 euros HT.

Dans le contexte sanitaire, afin de poursuivre l'activité de l'EPCI et de soutenir l'économie, la Communauté de communes a pris le parti de poursuivre le lancement de ses consultations, en procédant à des adaptations. Sur le fondement de la loi

## NOMBRE DE MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2020 PAR SERVICES

Services	Nombre de marchés
Pôle Eau	14
Pôle Technique	11
Déchets ménagers et assimilés	10
Cours d'eau (GEMAPI terrestre)	10
Économie, Territoire, Tourisme	5
Espaces maritimes	4
Forêt	3
Moyens généraux	3
GEMAPI maritime	2
Parcs d'Activités Économiques	2
Systèmes d'information	2

n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 a adapté les règles de procédure et d'exécution des contrats publics afin de permettre notamment aux acheteurs publics de prolonger les délais de consultation, de prolonger les marchés arrivant à échéance, et de ne pas appliquer les pénalités pouvant être infligées aux titulaires. Ces mesures ont été appliquées au sein de la CCGST, ce qui a permis de soutenir l'économie en continuant à solliciter les entreprises, tout en leur donnant le temps nécessaire pour répondre en prolongeant les délais de consultation.

Par ailleurs, et suite aux élections municipales et communautaires, la Commission d'appel d'offres (CAO) a été créée pour la durée du mandat et sa composition a été déterminée par le Conseil communautaire en séance du 15 juillet 2020.

## Assemblées

Les élections, initialement prévues au mois de mars et reportées au mois de juin, ont nécessité la mise en place du Conseil communautaire et des diverses instances et commissions. La crise sanitaire a

également entraîné des reports de dates limites pour se prononcer sur certains sujets, notamment la prise de compétence en matière d'organisation des mobilités. Les modalités de réunion ont été adaptées (horaire, quorum restreint).

11 commissions thématiques ont été instituées, chacune présidée par un Vice-Président.

Le contexte particulier n'a pas empêché la Direction de tenter de clarifier et d'améliorer le fonctionnement de l'EPCI notamment en proposant un calendrier des instances délibératives à 6 mois, en intégrant les différents niveaux de vérification et contrôle.

## Contentieux, assurances et foncier

La Direction des Affaires Juridiques poursuit le traitement des contentieux, sans qu'aucun nouveau litige ne soit porté devant les juridictions en 2020.

En ce qui concerne les assurances, peu de sinistres importants sont intervenus en 2020.

Sur le volet Foncier, la Direction a procédé à l'acquisition de la parcelle AL 446, sise Zone d'activité Saint-Maur à Cogolin. Cette parcelle est destinée à être revendue à un acteur économique du secteur. ■

## LES CHIFFRES CLÉS

- **5** Bureaux délibératifs : **39** délibérations
- **6** Conseils communautaires : **241** délibérations
- **114** décisions du Président (décisions prises sur le fondement de la délégation de compétence donnée au Président par le Conseil communautaire)

Élus communautaires réunis en Conseil dans la nouvelle salle Martine-Canapa





# SYSTÈMES D'INFORMATION

## Schéma directeur 2020 -2025

Le schéma directeur élaboré par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour les 5 prochaines années a démarré début 2020 avec la restructuration du service et le recrutement de deux collaborateurs : un administrateur système et réseaux et un technicien support. C'est donc une équipe de 8 collaborateurs chargés du développement et de la sécurité du système d'information de la collectivité, qui a mené de front les 13 projets de l'année 1, pour un investissement réalisé au 31/12/20 de 134 000 euros en matériel et logiciels et représentant plus de 230 jours homme, soit plus d'un temps plein consacré aux différents projets dont la refonte des systèmes et la virtualisation des serveurs de données et d'applicatifs.

### Gestion informatique

La DSI gère environ 200 postes clients, une vingtaine d'applicatifs, une flotte mobile et des systèmes spécifiques adaptés aux différentes compétences de la collectivité et notamment les systèmes de surveillance

de crues, de hauteur d'eau sur les barrages gérés par la Communauté de communes. La dématérialisation, ainsi que le renouvellement des applicatifs de Gestion Financière, sont en cours de déploiement. L'intervention de la DSI est répartie sur les 25 bâtiments du territoire. L'année 2020 a été marquée par le déménagement des services administratifs et du système principal dans le nouvel Hôtel communautaire. Une refonte complète du système d'information a été engagée, avec en premier lieu la mise en place d'une salle serveur équipée et conforme aux préconisations techniques et sécuritaires. La salle du Conseil a fait l'objet de la mise en place d'une sonorisation et d'un système de projection adaptés aux besoins des différentes assemblées.

La collectivité a également fait le choix d'opter pour un système de téléphonie Full IP, un serveur de téléphonie de type Centrex, accessible via le lien internet, sur son Hôtel communautaire, ce qui a nécessité une mise en place et prise en main de la DSI avant un transfert de compétence aux services de la

collectivité. Tous les sites de la collectivité (plus de 25) seront injectés dans ce système tout au long de l'année 2021. Cette nouvelle technologie permet une grande souplesse d'échanges entre les services excentrés sur tout le territoire.

### Système d'information géographique (SIG)

La DSI est également en charge du Système d'information géographique communautaire chargé de l'administration et du maintien de la cartographie et des applicatifs métiers associés tel que le module de gestion de l'application du droit des sols (ADS). L'instruction des autorisations d'urbanisme des communes du territoire est réalisée à l'aide de cet outil associé à l'ensemble des documents cartographiés, Plan Locaux d'Urbanisme, Servitudes, Risques, réseaux... La réforme de l'instruction dans le cadre de La loi Elan du 23 novembre 2018 rend obligatoire la réception et l'instruction par voie électronique des permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme pour toutes les communes de plus de 3500 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Communauté de communes se charge de réaliser les mises à jour nécessaires et les formations d'accompagnement à l'ensemble des instructeurs dans les douze communes du territoire. Deux phases seront nécessaires afin de permettre aux utilisateurs d'appréhender le nouvel outil et les nouvelles procédures d'instruction.

### Aménagement numérique du territoire

La DSI a également en charge le suivi des dossiers d'aménagement numérique du territoire : le déploiement de la fibre optique et le dispositif New Deal Mobile pour la résorption des zones blanches et grises (cf. pages 43 et 44). ■





# COMMUNICATION

En 2020, la Direction de la Communication a poursuivi l'accompagnement de tous les projets portés par la Communauté de communes.

La communication numérique a connu un nouvel essor, et les outils mis en place antérieurement ont été encore développés pour répondre aux besoins de diffusion des informations.

Parallèlement, la Direction a intensifié la communication environnementale. L'accueil d'une chargée de communication dédiée – jusqu'alors uniquement missionnée sur la gestion des déchets – a permis de mener à bien de nouveaux projets.

Le rythme de parution s'est également renforcé afin de répondre aux besoins de diffusions régulières et réactives d'informations. Près de 120 publications ont été réalisées, soit en moyenne 3 par semaine (contre 2 / semaine en 2019), avec une portée moyenne (nombre de personnes qui ont vu la publication au moins une fois) de 7294.

Cette portée moyenne était de 3490 en 2019, ce qui démontre bien l'impact croissant de notre communication sur réseau. Le taux d'engagement élevé (7,7) confirme que notre audience est de qualité et que nos publications sont pertinentes pour notre communauté.

12 communes de notre territoire. 240 fiches ont ainsi été créées eu 1<sup>er</sup> confinement, et mises à jour au 2<sup>e</sup>.

Le nombre d'utilisateurs de cette application est passé de 2085 en 2019 à 3358 en 2020 (+73% Apple / +44% Android) avec un très faible taux de désinstallation.

## *Le site internet s'est également adapté*

Outre les publications habituelles (30 articles d'actualités et 30 publications administratives (ordres du jour et comptes rendus des bureaux et conseils communautaires délibératifs, annonces légales, décisions du président, liste des marchés, publication des budgets...), une nouvelle rubrique a été créée : « Informations pratiques Covid 19 » répertorie notamment toutes les aides possibles pour les professionnels, les directives gouvernementales, les dispositions sanitaires prises par les communes, etc. Cette rubrique a été mise à jour plus d'une trentaine de fois.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- Site internet :  
**84 585 sessions**,  
**58 528 utilisateurs**
- Total des impressions :  
**63 180 exemplaires** (dont **31 300** pour la promotion touristique)
- Couverture médiatique :  
**204 articles** de presse citant la Communauté de communes

## *L'appli Golfe de Saint-Tropez évolue*

Afin de s'adapter aux périodes de confinement, une rubrique « annuaire » a été créée dès début avril, afin de répertorier les commerces, restaurants, artisans, etc. qui maintenaient ou adaptaient leurs activités aux restrictions sanitaires dans les

## La communication numérique **au premier plan**

### *La page Facebook de la Communauté de communes est très suivie*

La communauté de la page Facebook est en constante augmentation depuis deux ans, mais la croissance s'est accélérée en 2020 – notamment sous l'effet des publications « Covid19 ».

Notre page a vu le nombre de mentions « j'aime » croître de **+ 53%** (2019 : 3 314 / 2020 : 5 093), et le nombre d'abonnés augmenter de **+ 54%** (2019 : 3 491 / 2020 : 5 404).



Évolution du site Internet



## L'essor de la communication environnementale

### Accompagnement des projets environnementaux

En 2020, la communication environnementale de la Communauté de communes a pris une nouvelle dimension. Les services environnementaux de la ComCom ont bénéficié d'une communication spécifique, adaptée à leurs besoins et aux projets menés, comme par exemple la mise en œuvre d'une stratégie de communication consacrée au PAPI et la réalisation d'un premier document d'information à destination du grand public expliquant les grandes lignes de ce programme qui durera six ans.

Le service Forêt s'est vu doter d'un document spécifique présentant sa compétence.

Le service Déchets Ménagers et Assimilés a été doté de nouveaux outils de communication plus en adéquation avec les besoins. Le volet « prévention » de cette compétence a été développé avec par exemple l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de la « Fête de la Récup » en septembre, à Grimaud.

Quant au service Espaces maritimes, c'est un travail de fond qui a commencé à être mené via notamment une réflexion sur la communication établie autour de l'Aire Marine Protégée de la Corniche Varoise.

### Création d'un « stand Environnement »

La ComCom étant de plus en plus souvent invitée à participer à des manifestations, à présenter ses actions pilotes, et même citée en exemple et amenée à présenter ses expériences novatrices, un stand Environnement a été créé permettant une meilleure visibilité de l'intercommunalité, mais aussi une image unifiée et cohérente des nombreuses et diverses actions menées.



## Renforcer l'information sur toutes les activités intercommunales

Diverses campagnes de communication ont été menées notamment pour le développement économique, comme par exemple sur le projet de développement du photovoltaïque dans le parc d'activités économiques Saint-Maur à Cogolin.

Dans le contexte sanitaire, le tourisme a également pris toute sa part, avec des quantités revues mais une diversité accrue des supports édités. Ainsi un « guide enfant » a été créé pour les activités touristiques à pratiquer en famille.

Un nouveau plan de la ville du Rayol-Canadel-sur-Mer a été imprimé, et celui de Cogolin, réédité.

Un flyer « Visite numérique du Plan de la Tour » a été édité, complétant les publications habituelles des 5 guides des bureaux de l'Office de Tourisme Communautaire. ■







# TECHNIQUE ET MAINTENANCE



Entrée du nouvel hôtel communautaire

## Le nouvel hôtel communautaire rentre en activité

### QUELQUES CHIFFRES DU CHANTIER

- 5 200 000 euros TTC
- 2 900 m<sup>2</sup> de surface
- Salle communautaire de 215 m<sup>2</sup>
- Chauffage et rafraîchissement thermodynamiques
- Éclairage LED optimisé



Isolation extérieure de l'ancien bâtiment

L'extension du bâtiment de l'Hôtel communautaire, votée en 2017, a été livrée en milieu d'année 2020. Le personnel qui jusqu'alors travaillait dans l'ancien bâtiment a pu découvrir ces nouveaux espaces de travail, avec en particulier la salle Martine-Canapa qui permet notamment d'organiser la tenue des Conseils communautaires dans ses propres locaux.

Avec la participation de tout le personnel, le déménagement qui a eu lieu fin d'août s'est déroulé sans difficulté, malgré le contexte sanitaire difficile.

La seconde phase du chantier, avec la réhabilitation de l'ancien bâtiment ainsi vidé de toute activité, a alors pu démarrer. Moins spectaculaire que la première, cette phase est techniquement tout aussi difficile car il faut résoudre les problèmes structurels du bâtiment tout en le modernisant.

Suite à plusieurs aléas et des conditions d'intervention plus contraignantes, le chantier a connu un décalage de plusieurs mois et ne sera livré qu'au deuxième trimestre 2021.

Tous ces services pourront alors bénéficier des conditions d'agrément du nouvel hôtel construit suivant la certification BdM (Bâtiments Méditerranéens - Bronze), qui valorise les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment.

## Autres opérations

Parallèlement à ce chantier, le Pôle Technique de la Communauté de communes apporte son soutien aux autres pôles et directions dans la réalisation de leurs projets, parmi lesquels :

- ✕ la restructuration des parcs d'activités économiques ;
- ✕ la rénovation des déchèteries.



Suivi des travaux dans les parcs d'activités

## Maintenance du parc

Les personnels du Pôle Technique interviennent tous les jours sur les installations et bâtiments de la Communauté de communes pour que les différentes directions opérationnelles puissent pleinement assurer leur mission de service public.

Ainsi, plus de 400 interventions ont été réalisées en 2020 pour répondre aux besoins des différents services.

Parallèlement, son atelier mécanique s'est chargé de l'entretien du parc de 80 véhicules et engins de chantiers, et l'on enregistre plus de 500 interventions.

Le pôle a aussi assuré le suivi des 4 parcs d'activités économiques et de l'aire d'accueil des gens du voyage, avec l'entretien périodique des voiries, éclairages et espaces verts, et la remise en état des installations. ■

# CARTE DES SITES DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AU 31 DÉCEMBRE 2020



## LÉGENDE

- Hôtel communautaire
- Ateliers et régie Forêt
- Service Espaces maritimes
- Pôle Eau (bureaux administratifs à Cogolin et régie eau potable à La Garde-Freinet)
- Maison de l'entreprise
- Conservatoire de musique et de danse
- Office de tourisme communautaire
- Agence de promotion « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »
- Déchèterie et/ou plateforme de réception des déchets verts
- Eco-pôle (plateforme de valorisation des déchets verts et quai de transit)
- Barrage de la Verne pour l'adduction en eau potable
- Usine de production d'eau potable (gérée en délégation de service public)





**Communauté de communes  
du Golfe de Saint-Tropez**

Hôtel communautaire  
2, rue Blaise Pascal  
83310 COGOLIN

**Téléphone** : 04 94 55 70 30

**Fax** : 04 94 54 56 39

**Email** : [contact@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:contact@cc-golfedesainttropez.fr)

[www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr) 



CAVALAIRE-SUR-MER | COGOLIN  
GASSIN | GRIMAUD  
LA CROIX VALMER | LA GARDE-FREINET  
LA MOLE | LE PLAN DE LA TOUR  
RAMATUELLE | RAYOL-CANADEL-SUR-MER  
SAINT-TROPEZ | SAINTE-MAXIME